



# **CONSEIL MUNICIPAL**

---

## **Procès-verbal intégral de la séance du 31 janvier 2019**





## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Bonsoir Mes Chers Collègues, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. On a le quorum.

**LE MAIRE:** Nous allons procéder à l'appel et ensuite nous ferons une entorse à notre protocole, en passant la parole à Madame SAGROUN, et au Conseil des Jeunes que je salue, que je remercie pour sa présence et que je félicite pour son élection.

**32 membres sont présents :** Monsieur LEBRUN, Monsieur ARNAUD, Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT, Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD, Monsieur BERTET, Monsieur JACQUET, Monsieur PIERSON, Madame COVO, Madame Du SARTEL, Monsieur BOCQUILLON, Madame RECHAIN, Madame GUÉZÉNEC, Monsieur PORTEIX, Madame De CRECY, Madame JOMIER, Madame MARTIN, Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN, Monsieur MONJOLE, Madame CALGARO, Madame LABATUT, Madame MICHAUD, et Madame SHEMTOV et Madame NADO, et Monsieur BRUNSCHVICG.

Monsieur GUÉRIN, Monsieur CAZENEUVE, et Monsieur DIAL sont absents excusés.

### Les Pouvoirs :

Les pouvoirs suivants ont été donnés de : Monsieur GUÉRIN et de Monsieur CAZENEUVE.  
**ont donné respectivement pouvoir** à Madame LABATUT et à Madame SHEMTOV.

**LE MAIRE:** J'en profite pour dire que j'ai reçu la lettre de démission de Monsieur DIAL. Ses collègues m'en avaient parlé il y a plusieurs mois. Je l'ai transmise aujourd'hui au Préfet, et donc je pense que lors du prochain Conseil nous pourrions installer le suivant de liste. Nous avons le plaisir d'accueillir notre Conseil des Jeunes et je passe la parole à Madame SAGROUN.

### **PRESENTATION DU CONSEIL DES JEUNES**

**E.SAGROUN :** Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais lors de ce Conseil, vous présenter l'ensemble de l'équipe du Conseil des Jeunes nouvellement élu. Ils vont venir se présenter rapidement devant vous, ils se prénomment Basile, Constance, Antony, Jadan, Hermine, Carlos, Victoire, Joseph, Antoine, Adrien, Walid et Badr. Je vais leur laisser la parole.

Bonjour, je m'appelle **Badr TAÏR**, je suis né à Neuilly sur Seine, j'ai fait ma maternelle en France, ensuite j'ai été expatrié au Maroc, j'ai fait ma primaire là-bas. Je suis arrivé à Saint-Cloud il y a 1 an ½ et j'ai postulé au Conseil des Jeunes pour médiatiser cette ville.

Bonjour, je m'appelle **Antoine PORTEIX**, je suis né à Saint-Cloud et j'y ai fait toute ma scolarité. J'ai décidé de postuler au Conseil des Jeunes.

Bonsoir, je m'appelle **Adrien PUCH**, j'ai 15 ans, je suis né à Saint-Cloud, j'habite au quartier du Val d'Or ; actuellement je suis en seconde au lycée Alexandre DUMAS. Au départ, si je me suis engagé au Conseil des Jeunes, c'est pour effectuer un engagement aux citoyens, et progressivement, ça été de pouvoir aider les gens.

Bonjour, je m'appelle **Walid TAÏR**, je suis au collège Émile VERHAEN, j'ai postulé au Conseil des Jeunes pour avoir une nouvelle expérience et découvrir de nouvelles choses.

Bonjour, je m'appelle **Basile FILIPOWICZ**, j'ai 16 ans, je suis au lycée Alexandre DUMAS, je suis à Saint-Cloud depuis 6 ans et je me suis engagé au Conseil des Jeunes pour servir ma ville, pour prendre un engagement et apprendre à parler comme ce soir devant tout le monde.

Bonjour, je m'appelle **Joseph MEUNIÉ**, je vis à Saint-Cloud depuis que je suis tout petit ; je suis en 1<sup>ère</sup> ES au lycée Alexandre DUMAS et je me prépare pour le concours de science PO ; comme Basile, je suis au Conseil des Jeunes pour avoir un engagement et faire des projets pour la ville, aussi apprendre à parler comme ce soir devant tout le monde, ce qui est assez impressionnant d'ailleurs.

Bonjour, je m'appelle **Constance CROZ**, je suis à Saint-Cloud, je suis en 1<sup>ère</sup> ES au lycée Alexandre DUMAS ; je suis également venue au Conseil des Jeunes pour faire des nouvelles expériences.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Bonsoir, je m'appelle **Victoire KREMER**, je suis au lycée Alexandre DUMAS également et je suis venue au Conseil des Jeunes, parce qu'en tant que jeune je me suis sentie concernée par les problèmes qui nous touchent.

Bonsoir à tous, je m'appelle **Hermine FIX**, j'ai 15 ans, je suis en 4<sup>ème</sup> au collège Émile VERHAEN et je voulais faire partie du Conseil des Jeunes pour m'impliquer dans la ville et apprendre à monter des projets.

Bonjour à tous, je m'appelle **Carlos GOMIS**, je suis en 4<sup>ème</sup> au collège GOUNOD, je me suis engagé au Conseil des Jeunes pour représenter les jeunes de la ville et monter des projets.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, félicitations à vous, et puis vous avez raison, il faut s'engager. Merci à notre collègue Édith SAGROUN qui se mobilise beaucoup pour faire vivre cette politique de la jeunesse dans la commune. Je ne sais pas si vous avez toujours en projet, comme votre Conseil précédent, de réhabiliter le skate park du jardin de l'Avre ; on est en train d'y travailler et c'est Monsieur LEBRUN qui va se mobiliser sur ce projet, c'est lui qu'il faut convaincre ! Je pense que vous vous êtes organisés en commissions comme dans le passé, où vous proposerez différents projets, parfois humanitaires, parfois plus locaux. On sera à l'écoute pour vous accompagner dans ces projets.

Je voulais vous dire, au nom de Conseil municipal, quelles que soient les sensibilités en son sein, que nous vous félicitons pour votre engagement et que nous sommes très fiers de vous. Bravo.

### LE MAIRE

Il nous faut nommer un secrétaire de séance, je vous propose la candidature de **Sacha GAILLARD** qui en est d'accord. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

### 1/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**ARTICLE UNIQUE** : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX.**

### I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2018 :

**LE MAIRE** : Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité, merci.**

### II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Maire rend compte des 43 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal:**

#### **Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (17 décisions):**

- Accord-cadre pour l'entretien des voies communales et annexes
- Accord-cadre pour la vérification, l'entretien et la réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux (Lot 1 : Vérification ; Lot 2 : Entretien et Réparation)
- Maintenances corrective et préventive de la vidéo protection
- Déclaration sans suite du lot n°1 de l'accord-cadre relatif aux prestations de design, de refonte intégrale, d'hébergement et de maintenance évolutive et corrective du site internet de la ville et des sites des Trois Pierrots et du musée des Avelines ainsi que la mise en place d'une application mobile ville
- Opérations de vente à distance de l'activité spectacles des Trois Pierrots
- Adhésion à la charte d'engagement des cinémas partenaires du dispositif lycéens et apprentis au cinéma



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

- Convention de partenariat pour la réalisation de deux cycles de formations PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- Maintenances aux Trois Pierrots : matériel de projection numérique, logiciel de billetterie (2 décisions)
- Maintenance du système de gestion informatisé de la billetterie et du contrôle d'accès de la piscine des Tourneroches
- Maintenance de logiciels et d'un progiciel dans les services municipaux (6 décisions)
- Hébergement du service Internet Kiosque Famille

### **Affaires juridiques et domaniales (19 décisions)**

- Occupation du domaine public SNCF réseau pour deux terrains à usage de jardins familiaux
- Avenant n°6 au marché de prestation d'assurance « Flotte automobile et risques annexes »
- Conventions d'occupation domaniale et avenants n°1 à ces conventions pour des logements communaux (11 décisions)
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à deux associations et à l'école américaine (3 décisions)
- Mise à disposition du foyer et de l'espace bar des Trois Pierrots à l'ECLA
- Opération de régulation des collections de la médiathèque municipale: cession de périodiques aux usagers
- Vente aux enchères de matériels de la ville

### **Manifestations municipales (7 décisions)**

- Partenariat avec le département des Hauts de Seine pour l'opération Collège au Cinéma
- Animation scientifique pour enfants samedi 9 février 2019 à la médiathèque municipale
- Animations des vœux du personnel communal le 11 janvier 2019 (2 décisions)
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux Trois Pierrots (3 décisions)

## **III – COMMUNICATIONS :**

### **DECLARATION D'ERIC BERDOATI, MAIRE**

Mes Chers Collègues,

Le 10 janvier dernier, la Cour administrative d'appel de Versailles a rendu son jugement validant en tous points le Plan Local d'Urbanisme adopté à l'été 2012 par une délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Cloud, donnant ainsi une nouvelle fois raison à la ville.

Je rappelle qu'en première instance, la ville avait déjà gagné la procédure. En effet, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, par un jugement rendu en date du 27 octobre 2015, avait déjà validé le PLU.

Ce jugement vient clore une aventure juridique de presque 7 années. Au terme de cette très longue procédure, les masques tombent enfin.

Mais de quoi s'agit-il vraiment ? Conformément à la loi, la commune de Saint-Cloud a engagé en 2012, une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Jusqu'à cette date, la ville était dotée d'un outil d'urbanisme appelé Plan d'Occupation des Sols (POS). Conformément aux textes en vigueur, les POS devenaient caduques au 31 décembre 2015.

La ville de Saint-Cloud a donc mis en place un PLU. Au terme d'une longue et complexe procédure, le PLU a été arrêté par délibération du Conseil municipal le 5 juillet 2012. Dès le début de la procédure d'élaboration de ce document, puis tout au long de cette même procédure, nous avons été confrontés à une entreprise organisée de désinformation. Plusieurs associations, dont une spécifiquement créée pour la cause - ce qui aurait dû nous alerter -, étaient à la manœuvre. Sous le motif louable de sauvegarde du patrimoine, ces associations se sont livrées dans la commune et dans les médias à une campagne de dénigrement et de caricatures en tout genre. Un tract a même été diffusé dans toute la ville, montrant un montage grossier (du type avant/après) de construction de logements de grande hauteur dans le Domaine national de Saint-Cloud.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Chacun sait pourtant que le Domaine national est une propriété de l'État et qu'il jouit d'une double protection puisqu'il est classé depuis 1923 et monument historique depuis 1994. Mais rien n'arrête nos opposants, car leur objectif réel n'est pas, vous l'avez bien compris, la sauvegarde du patrimoine, objectif noble et respectable, mais plus bassement la préparation des élections municipales à venir en mars 2014.

L'important n'est donc pas de défendre avec justesse et précision une position et une vision d'avenir pour notre commune. Le PLU est utilisé ou plus exactement détourné de son objet initial pour faire de la mauvaise politique.

Malgré cette manœuvre, nous avons continué à développer un projet au service de l'intérêt général et des Clodoaldiens.

Les deux jugements rendus nous démontrent que nous avons eu raison de poursuivre notre ambition affichée dans le PLU et que maintenant chacun connaît la vérité sur les intentions des uns et des autres. Aujourd'hui, nous disposons d'un document qui est réellement protecteur pour notre commune. Il sanctuarise la zone pavillonnaire sur plus de la moitié de la surface urbanisée de la ville. Il renforce les protections sur l'hippodrome de Saint-Cloud, sur le jardin des Tourneroches et bien sûr, sur les 460 hectares du Domaine national.

Espérons que chacun saura tirer les enseignements de cette bien mauvaise histoire.

Sur un tout autre sujet, nous avons reçu le 31 décembre 2018 la décision du Tribunal d'instance de Boulogne, désignant un représentant légal nous permettant ainsi de procéder à l'acquisition du dernier bien situé au 42 boulevard de la République.

Depuis avant-hier soir, la ville est enfin propriétaire de l'intégralité des biens situés en façade du boulevard et nous allons pouvoir développer le projet du marché des Avelines. Ce soir, la délibération numéro 6 va nous permettre de régler le dernier problème en suspens, la libération des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble du 42. Fin mars, début avril, nous sélectionnerons l'équipe retenue pour développer le projet, et courant cet été, nous procéderons à la démolition des immeubles situés au 42, 44 et 46 du boulevard, pour ouvrir le lieu.

Comme quoi tout arrive !

Je terminerai mon propos en renouvelant à tous les Clodoaldiens mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année ; je forme des vœux de prospérité pour notre commune et je souhaite une excellente année à chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie de votre attention.

### COMMUNICATION DE M. LEBRUN

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports

■ **D.LEBRUN** : - Actuellement nous procédons, et Madame du SARTEL s'en ai réjoui, à des opérations de **reprise des trottoirs rue Edeline, rue Ravel et rue du Commandant de Lareinty.**

- **Rue de Buzenval**, c'est sérieux, on en a déjà parlé à plusieurs reprises mais je crois qu'on va enfin en voir le bout. Les travaux de finition : panneaux, marquage et petits travaux seront terminés le 15 février.

Certains espaces verts qui semblent aujourd'hui peu plantés feront l'objet de plantations complémentaires au début du Printemps. Les plateaux surélevés, vous avez bien compris qu'ils ont connu quelques difficultés, seront réalisés jeudi 7 et vendredi 8 février en ce qui concerne la rue de Buzenval. Le plateau surélevé au droit de l'avenue Foch et de la rue de la Redoute le lundi 11 février. Un courrier d'information sera diffusé aux riverains en début de semaine prochaine. Les gens ne comprennent pas ce qui se passe derrière la clôture du bas de la rue de Buzenval, c'est-à-dire au droit de la rue des Girondins, donc on va préparer un panneau d'information pour expliquer le principe du bassin d'infiltration situé à cet endroit. C'est-à-dire que les eaux partent dans la nature, plutôt que de partir à la Seine.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

- **Rue Dailly**, depuis maintenant 2 mois c'est compliqué ; demain 1er février, il va y avoir un réglage des feux tricolores qui va un peu améliorer la situation. La prochaine étape du chantier est la réalisation de la chaussée (structure et revêtement). Pour ce faire, la circulation s'effectuera à une voie par sens quand ils vont faire ces travaux de revêtement qui devraient être achevés fin mars.

- **Sujet sensible : les escaliers mécaniques**. Celui de la rue Feudon d'abord : Trois d'entre nous ont assisté à la pose de l'escalier il y a une quinzaine de jours. La mise en route est prévue lundi 4 février, sauf si d'ici là nous avons des intempéries ou des problèmes de réglage. Celui de la rue Coutureau est un vrai casse-tête ; on s'en est expliqué sur le forum de la ville, on a fait venir un expert extérieur parce qu'on avait quelques doutes sur la façon dont travaillait notre prestataire. Il a conclu qu'ils avaient peu entretenu depuis dix-huit mois l'escalier mécanique, qu'il est nécessaire de changer un certain nombre de pièces, pour ne rien vous cacher, d'un montant de 10 000€. La commande a été passée et la remise en service est prévue pour début mars.

L'escalier mécanique Vauguyon : certains se demandaient pourquoi il ne fonctionnait plus depuis trois ou quatre jours. En général, en temps de gel ou de neige, on l'arrête pour des raisons de sécurité mais aussi pour essayer de préserver l'appareil. Il sera remis en service demain matin et sera éventuellement de nouveau à l'arrêt en cas de températures négatives.

On a également fait un certain nombre de petites opérations qui, pendant le printemps et l'été, s'avèreront très agréables.

- **L'escalier Longchamp**, au-dessus de la rue Clodoald jusqu'à la gare du Val d'Or, a fait l'objet de plantations, des arbustes ont également été plantés. Là encore, on pourra installer des panneaux d'information pour préciser les essences qui ont été plantées, pour créer un effet « balade florale ».

- **Avenue Francis Chaveton**, là aussi c'est un peu l'arlésienne parce que je vous avais annoncé en décembre que nous allions abattre un certain nombre d'arbres en mauvais état ; je confirme que début février nous allons en abattre seize et nous allons en replanter onze après concertation avec les personnes compétentes de la ville. Pourquoi va-t-on en replanter moins qu'on en abat ? Tout simplement parce que les préconisations demandent des inter-distances d'au moins quinze mètres, ce qui n'est pas le cas actuellement, il y en a qui sont plantés à quatre mètres l'un de l'autre, et donc ils ne poussent pas. Sur certaines zones, nous allons abattre deux arbres proches pour en replanter un qui aura suffisamment de place pour se développer. Une lettre d'information sera distribuée dans toutes les boîtes à lettres du quartier.

- **Dix-sept arbres seront remplacés sur la ville** courant février ; ce sont des arbres en mauvais état et présentant un risque de chute. Je rappelle qu'il y a encore un arbre qui est tombé dans le quartier Fouilleuse, rue Stendhal, il y a à peu près un mois. C'est un risque qui existe et nous allons en replanter autant.

- **Des diagnostics phytosanitaires** se poursuivront à partir du mois de mars pour expertiser certains sujets sensibles : les arbres de grande taille et les essences « cassantes ». Je donne un exemple à titre personnel : la copropriété dans laquelle je vis où un marronnier était tombé début juin ; on a fait un diagnostic, on va en abattre cinq autres parce qu'ils n'ont plus de racines et peuvent tomber à tout moment. Donc je préfère vous dire qu'il y a un vrai sujet concerne l'état phytosanitaire des arbres dans notre ville.

- **Projets à l'étude : le marché des Milons** : nous avons un vrai problème de végétation, en particulier le long du square, donc on réfléchit au remplacement de quelques haies et à la reprise des zones de plantation entre le marché et la rue puisqu'on avait abattu un certain nombre d'arbres qui ressemblaient à des pommiers, donc on est en train de regarder par quoi on va les remplacer.

- **L'escalier Moguez**, pour ceux qui le fréquentent, n'est pas très beau et surtout l'environnement d'ailleurs. Donc on envisage un aménagement paysager sur les abords de l'escalier.

- **La promenade Chaveton du côté hippodrome** : nous travaillons sur certaines zones d'espaces verts et reprises des vivaces.

- Il y a un projet assez important d'**assainissement avenue de Suresnes** : réhabilitation de l'ensemble du réseau. Ces travaux devraient débuter vers le 8 avril, pour environ deux mois. Ce qui va nécessiter l'alternat de la rue car on ne fermera pas la circulation pendant les travaux. Coût des travaux : 272 000€.

- Nous avons également des inquiétudes en ce qui concerne **la rue du Docteur Desfossez**. Il y a des problèmes d'affaissement de branchements de plus en plus réguliers, que vous devez voir quand vous sortez du parking. La réhabilitation du réseau, dans sa partie comprise entre la Place Silly et la rue de l'Eglise, devrait intervenir en fin d'année 2019 ou en début d'année 2020.

- **Schéma cyclable** : une réunion s'est déroulée en fin d'année pour présenter les résultats du diagnostic réalisé par le bureau d'études, qui va établir des propositions ; il devrait y avoir une charte des aménagements cyclables pour la ville. Dès que cette charte sera validée, les premières dispositions se feront au droit des carrefours, dans la prise en compte de nouvelles zones 30 et sur certains aménagements spécifiques.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Puisqu'on parle de vélo, on travaille également sur la possibilité d'implanter une **station Veligo**. C'est une forte attente pour le stationnement sécurisé des vélos, comme il y en a à Rueil, ou Bécon les Bruyères. On établit un pré planning des opérations et on va prendre l'attache d'Ile-de-France mobilités, sur un montage d'un dossier de subvention, pour aboutir avec la mise en service en 2019.

- Nous avons tous reçu le **nouveau calendrier des collectes des déchets** qui a été distribué dans toutes les boîtes à lettres. Manifestement, il donne satisfaction ; c'est le retour que nous avons aux services techniques et c'est surtout le retour qu'en a notre collecteur Véolia qui voit qu'il y a une meilleure compréhension des riverains. Certains ont remarqué que cela ne correspond plus tout à fait au guide du tri que nous avons distribué l'année dernière. Donc on va essayer d'adapter tout cela, mais aujourd'hui ce qui fait foi, c'est bien le recto qui a été distribué dans les deux zones.

Quelle chose qui a aussi pas mal marché et dont on peut se réjouir, ce sont **les points d'apports volontaires pour les sapins**. Plus de 1200 sapins ont été collectés, soit environ 6 tonnes. Sur les onze points, beaucoup ont bien fonctionné, quatre ont moins bien fonctionné. On verra la prochaine fois s'il faut les maintenir là ou bien les déplacer. Les retours reçus aux services techniques sont positifs. Il faut remercier les Clodoaldiens qui ont joué le jeu. Alors il reste un point, c'est que certains continuent à en mettre, alors qu'on a toujours dit qu'on arrêterait le 20 janvier, en ayant commencé le 27 décembre. De toutes façons, tous les ans, il y en a le 14 juillet il ne faut pas se faire d'illusions. La question se pose à savoir si on prolonge un lundi de plus, mais il faut s'avoir que ça fera plus de 2 000€. On est revenu sur un cycle de 15 jours sur les **déchets verts** jusqu'à fin mars, donc ils seront ramassés lundi.

Merci.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur LEBRUN. Je voudrais ajouter à la liste que vous avez faite sur tout ce qui est voirie et espace public, nos remerciements à nos équipes concernant la nuit de mardi à mercredi, car nous avons eu un épisode neigeux très fort, qui a commencé assez tôt le soir, et du coup nos équipes avaient commencé à sortir mais voyant l'ampleur de la tombée de neige, se sont interrompues en début de soirée et ont repris dès 4h du matin. Avec Monsieur LEBRUN, on les a rejoints vers 7h30, pour travailler un peu avec eux, et franchement le travail était exemplaire. Je rappelle aux riverains qu'ils sont en charge des trottoirs au droit de leur habitation. C'est partout en France, ce n'est pas une spécialité Clodoaldienne, les communes s'occupent de la voie de circulation, de la chaussée, des équipements publics et des lieux sensibles. Les riverains, au droit de leur habitation, s'occupent de leur trottoir ; la ville finit par faire les trottoirs quand le reste est terminé mais ce n'est pas la priorité de la commune. Et comme nous avons 52 km de voirie, et 104km de trottoirs comme il y en a de chaque côté, il y a un travail double. Un grand merci à toutes les équipes qui autour de Madame Mons ont travaillé de façon exemplaire pour qu'on ait dans la matinée très tôt une ville qui puisse être accessible pour les véhicules et les piétons. Bien évidemment, la gare rue Coutureau a été faite très tôt à 6h ; je crois que les Clodoaldiens ont pu se rendre dans les meilleures conditions possibles au travail.

Monsieur ARNAUD.

### COMMUNICATION DE M. ARNAUD

2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, du Logement, de l'Action Sociale et de la Santé

■ **T.ARNAUD** : Merci Monsieur le Maire. Un petit bilan des **attributions de logements sur l'année 2018** sur le contingent préfectoral et municipal. Ce bilan se caractérise par une diminution du nombre d'attributions et par une stabilisation dans les différentes catégories. Diminution du nombre d'attributions puisque nous avons attribué 37 logements en 2018 : 23 pour le contingent ville et 14 pour le contingent préfecture. L'an dernier, on était à 53 et 68 en 2016, comme en 2015. Il y a une stabilisation à l'intérieur des différentes catégories. Vous savez qu'il y a 3 grandes catégories : PLAI avec un plafond de logement de 5€ au m<sup>2</sup>, le PLUS c'est 6,26€ et le PLS c'est 12€ ;, après il y a les PEX qui sont encore plus chers. À Saint-Cloud ce qui nous caractérise, c'est qu'on attribue très peu de PLAI, d'abord parce qu'on en a peu et que les gens bougent peu. En 2018 on a attribué 0 PLAI, on en avait attribué 2 l'année dernière, donc nous restons dans les mêmes chiffres. Le PLUS représente à peu près 60% des logements attribués, et les catégories supérieures PLS et PEX : 40 %. Alors ce qui est intéressant au-delà des chiffres, c'est de les expliquer, ce que je vais faire en 4 points.

- Premièrement, on constate à Saint-Cloud, cette année, une diminution du taux de rotation. On est à -5%, c'est beaucoup moins que dans les Hauts-de-Seine, et les Hauts-de-Seine c'est beaucoup moins qu'en France. Je conclus que les gens qui ont un logement social à Saint-Cloud, ils y restent et ne bougent pas.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

- Deuxième élément, en 2018, on n'a eu aucune construction qui est arrivée sur le marché, contrairement à 2015 et 2016, où il y a eu des nouvelles constructions et donc des nouveaux logements sociaux.

- Troisièmement, la reprise de son contingent par la préfecture en 2017 ; et donc 2018 c'est l'année pleine de reprise de contingent par la préfecture. Comment ça se passe ? En fait, la préfecture nous sollicite quand elle met dans son parc des DALO, à ce moment-là elle nous dit qu'elle souhaite y mettre telle personne et nous demande si nous avons des contre-propositions à nous faire. Systématiquement nous faisons ces contres-propositions DALO et la préfecture les accepte. Donc sur les 14 logements préfecture qui ont été attribués en 2018, ce sont 14 DALO pour lesquels nous avons œuvré avec la préfecture. En revanche, quand la préfecture ne met pas de DALO, nous n'avons pas l'information. On sait par des sources diverses que la préfecture ne se gêne pas pour mettre des fonctionnaires dans des logements préfecture, après tout ils ont le droit. Cela dit, là nous n'avons pas d'autres informations que des informations non confirmées de quelques bailleurs. Donc cela peut expliquer la diminution des chiffres car on n'a pas tous les éléments de la préfecture.

- Dernier point, la carence qui a une incidence car en 2017 on avait eu un bon chiffre de 53 logements sociaux attribués, on avait fait beaucoup d'échanges. Il y a beaucoup de gens qui souhaitent passer d'un F2 à un F3 et l'inverse, ce qui avait augmenté les chiffres. Cette année, on a arrêté l'échange car la préfecture nous prend un logement sur 2. Donc en cas d'échange, avant c'était gagnant-gagnant, il y avait deux personnes qui étaient contentes, on augmentait les chiffres. Aujourd'hui, si on fait un échange, on va récupérer un appartement et on va être obligé de donner l'autre à la préfecture qui va mettre des gens qu'elle choisira. Donc on arrête les échanges cette année, ça peut aussi diminuer le chiffre des logements attribués.

Alors comment ça s'est passé 2018 sur notre contingent avec la préfecture : sur les 23 personnes qui ont eu logement, d'abord il y a une 1<sup>ère</sup> partie de l'année, janvier et février, pour laquelle on était encore libre de choisir qui on voulait, donc on a eu trois vacances, et on a attribué trois logements. Du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre, il y a eu 20 logements, qui se sont libérés sur la ville, avec la règle du un pour deux, donc 9 logements ont été repris par la préfecture, et 10 par la ville. Nous avons fait à la préfecture des propositions de DALO qui ont toujours été acceptées. Sur les 20 on a relogé 9 DALO, les 11 autres on avait libre choix, à ce moment-là on a pris la liste de la commission logement.

On a une commission logement qui se réunira le 19 mars prochain, on reviendra sur l'ensemble de ces chiffres et on priorisera un certain nombre de personnes.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur ARNAUD, Monsieur SEYNAVE, Pas de communication. Madame CHAFFARD-LUÇON.

### COMMUNICATION DE Mme CHAFFARD-LUÇON 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge des Grands projets et du Commerce

■ **C. CHAFFARD-LUÇON**: Merci Monsieur le Maire. Comme le Maire l'a dit en début de séance, la prochaine étape du marché aura lieu au mois de mars, avec la tenue du jury qui sélectionnera le projet architectural sur lequel sont en tain de travailler les trois agences qui ont été sélectionnées par ce même jury en décembre.

Pour ce qui est de l'activité elle-même sur le marché des Avelines, il y a deux nouveaux commerçants : un boulanger pâtissier, Monsieur GENTIL qui propose du pain à base de farine qu'il élabore lui-même, et un volailler, Monsieur CHAPISEAU, qui est producteur en Eure et Loire. Ces deux commerçants mettent en œuvre des circuits courts qui sont de plus en plus recherchés.

**LE MAIRE** : Merci Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT.

### COMMUNICATION DE Mme PINAULDT 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse

■ **B. PINAULDT**: Merci Monsieur le Maire.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

- Je vais vous parler de la **carte scolaire** prévue pour la rentrée 2019. Je rappelle que la carte scolaire, ce sont les décisions d'ouverture et de fermeture de classes par la Direction académique, et cette carte se dessine en ce moment. L'arrêté des décisions prises est fixé à la date du 5 février prochain, néanmoins nous savons d'ores et déjà que des fermetures sont prévues à nouveau pour la rentrée prochaine, il y aurait également une ouverture. Il est notamment question d'un projet d'une nouvelle fermeture de classe à l'école élémentaire du Centre. Le Maire et moi-même avons reçu hier en mairie, l'ensemble des parents d'élèves de cette école ainsi que la directrice et une enseignante, qui étaient très inquiets de voir deux fermetures de classes successives en deux ans. Parallèlement, le Maire a écrit à la Directrice académique, Madame FIS, demandant la révision de cette décision et de mon côté, j'ai pu rencontrer Madame FIS et ses adjoints afin d'appuyer cette demande. Nous serons fixés après le 5 février.

- **Le permis internet** s'adresse aux élèves des classes de CM2, l'objectif étant pour les enfants : un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable mais également pour leurs parents. Il sera proposé cette année aux mêmes classes d'âge dans le courant du mois de mars. Déjà en février 2018, 6 classes de CM2 en avaient bénéficié avec la participation de Monsieur VALLEE, officier de prévention rattaché au commissariat. Suite à ce temps de présentation, les mallettes ont été remises aux enseignantes qui ont travaillé avec les élèves sur 6 à 7 séances et passage du permis internet à la fin des séances. Pour compléter ce projet, une conférence intitulée: *Parents informés, Enfants protégés* qui a pour objectif d'informer les parents, de répondre à leurs questions, et de leur donner les clés qui leur permettront d'accompagner leurs enfants sur Internet et les réseaux sociaux en fonction de chaque âge, en toute connaissance, avec efficacité et sérénité. Cette conférence est animée par un consultant et formateur en éducation numérique qui développera des thèmes liés aux questions que tous les parents se posent aujourd'hui : Quels écrans pour quels âges ? Le numérique favorise-t-il les apprentissages ? Jeux vidéo, tablettes : les opportunités et les limites ? Internet seul : quand et comment ? Temps passé sur les écrans : comment cadrer ? Téléphone mobile, quelles précautions ? Quel contrôle parental sur tablette et smartphone ? Les réseaux sociaux sont réservés au plus de 13 ans, pourquoi ?, etc.

- **Le plan Mercredi** : Il faut rappeler les objectifs qui répondent aux directives du Ministre : d'une part ; offrir aux enfants une palette d'activités qui permettent d'avoir un mercredi avec de la culture, de la nature, du sport en cohérence avec les temps scolaire et périscolaire de l'enfant, et d'autre part ; travailler avec toutes les ressources du territoire en partenariat avec les services municipaux : sports et culture mais également avec les associations. La mise en œuvre des projets qui seront proposés aux enfants des mercredis se fera en mars pour la plupart au retour des vacances d'hiver.

Quelques projets dans le cadre de ce plan mercredi, pour ALSH Centre : deux projets en partenariat avec l'ECLA : un projet Robotique et une aide à la réalisation du projet "comédie musicale".

Pour d'autres accueils de loisirs, il est prévu de travailler en partenariat avec le lycée Santos Dumont sur un projet final qui serait l'élaboration d'un repas confectionné par les élèves.

Un projet en partenariat avec la piscine, un projet avec l'association Espace : « les jardins de l'inf'eau », projet « Le critérium du jeune Conducteur », un projet maternel avec le jardin du Piqueur, puisqu'il se trouve au parc de Saint-Cloud, d'autres projets maternels avec la médiathèque, également un projet avec les 3 pierrots et enfin, un projet Kapla pour les maternels et élémentaires.

- **Les inscriptions scolaires** débuteront cette année le 11 février jusqu'au 22 février et se feront sur place au pôle Petite enfance, éducation, jeunesse. Il est évident que les inscriptions peuvent se faire jusqu'au mois de septembre pour ceux qui viendraient après.

Enfin, nous accueillons demain un nouvel agent au PEEJ, Valérie CAZORLA, qui est diététicienne et qui va succéder à Anne Lorraine DUFOURMANTELLE dans le suivi de la restauration scolaire qui, je le rappelle est confiée par délégation de service public à la société ELIOR.

**LE MAIRE** : Merci Madame PINAULDT. Madame CHAZELLE.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

■ **C.CHAZELLE** : Excellente transition Brigitte, effectivement Anne Lorraine DUFOURMANTELLE a pris la succession de Stéphanie HAYASHI au développement durable et elle a pris connaissance de tous les dossiers pendant le mois de janvier.

Parmi ces dossiers il y avait le prêt de la **caméra thermique**, qui a repris. Profiter du froid pour faire évaluer votre maison, pour regarder où sont les fuites. Vous pouvez la réserver essentiellement sur le weekend.

**La vente des composteurs** a repris également, et une vente sera organisée le 14 mars au service Voirie, 18 rue de Garches de 17h à 19h. Le service a été sollicité par le club développement durable du collège Verhaeren pour un achat de lombric composteurs.

Il y avait une très intéressante **soirée au lycée Alexandre Dumas** à laquelle j'ai participé avec Madame SAGROUN ; un débat **sur le développement durable** était animé par un journaliste de France Inter, des intervenants scientifiques du CEA et un économiste. Les jeunes étaient très intéressés et ont été sensibilisés de manière humoristique. On leur a expliqué qu'ils vivaient très au-dessus du standing de leur grands parents et que c'était eux qui étaient finalement responsables du réchauffement ; on a cherché à les impliquer, c'était très bien fait. Donc félicitations à Madame MATHIEU et à la documentaliste de l'établissement.

**LE MAIRE** : Merci Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI.

### COMMUNICATION DE M.AZMI 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge du l'Urbanisme

■ **A.AZMI** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues je voudrais vous rappeler que le 6 février à 20h aux Trois Pierrots aura lieu la restitution de la **concertation « les constructions parlons-en »**, alors venez nombreux, évidemment sous réserve des places disponibles, il n'y en aura pas pour tout le monde alors venez les premiers.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN.

### COMMUNICATION DE Mme RENAUDIN 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine Communal, de la Sécurité et de l'Hygiène

■ **D.RENAUDIN** : Merci Monsieur le Maire. Pour ce qui est du service Bâtiment, nous avons les **travaux de Saint-Clodoald**, qui commencent, pour ce qui est visible sur les toits, à bien avancer. Malgré les journées d'intempéries, la fin des travaux est prévue fin mars pour la partie bâtiment, et ce sera la remise en place des vitraux qui conditionnera la fin de cette partie des travaux. Après il y aura un long temps de séchage dont on ne connaît malheureusement pas la durée, avant de passer le relais au service de Madame de LARMINAT pour la restauration des peintures du chœur.

Ensuite, vous avez sûrement vu que la couverture des **tennis des Coteaux** est terminée, si vous êtes passé dans le coin, également le gros œuvre. Une réception pour l'ouvrage, attendu pour avril, sachant que la réouverture n'aura lieu que le 1<sup>er</sup> septembre 2019, parce qu'on est sympa, on traitera aussi les abords des tennis.

Pour ce qui est du **chauffage du gymnase des Tourneroches**, les travaux auront lieu du 1<sup>er</sup> mai au 31 août. Pour ce qui est du **chauffage, ventilation et climatisation des Trois Pierrots**, il y a une délibération sur le sujet à l'ordre du jour, les travaux auront lieu du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2019.

Enormément de personnes utilisatrices nous sollicitent pour travailler pendant les périodes de fermeture, du style les plages autour des bassins, on va être sympa on va profiter de la fermeture de **la piscine** pour faire ça, pour gêner le moins possible les utilisateurs.

Pour ce qui concerne **le service sécurité hygiène**, vous savez j'aime vous parler des commissions communales de sécurité, il y en a deux qui se sont tenues au mois de janvier, l'une à l'école maternelle du Centre et l'autre à l'institut Léonce Malicot (les papillons blancs). Ces deux établissements ont reçu un avis favorable. On est toujours très heureux quand on sent, particulièrement à l'institut Léonce Malicot, une vigilance et un intérêt fort pour les personnes qui nous reçoivent, pour la partie incendie et de risque de panique, surtout quand il s'agit d'un internat avec des enfants qui y dorment la nuit.

Un petit bilan de la SACPA. Le Maire est tenu de ramasser tout **animal errant ou mort** sur la route. Du coup on est toujours une ligne dans notre budget, qui nous demande beaucoup d'argent puisqu'en fait c'est au prorata du nombre d'habitants et pas d'animaux ramassés. Sur 2018, nous avons eu 47 interventions entre capture, ramassage de cadavres, prise en charge et pose de caches trappe. Avec un gros taux de réussite. Mais quand même un petit quart où quand les gens arrivent, le cadavre a disparu, pour la petite anecdote, alors peut-être



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

que les propriétaires les récupèrent et les entèrent dans leur jardin. On ne peut pas se passer de ce service qui est obligatoire pour les mairies.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon Conseil.

**LE MAIRE** : Merci Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT.

### COMMUNICATION DE Mme de LARMINAT 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge de la Culture

■ **S.de LARMINAT** : Merci Monsieur le Maire. Aux **Trois Pierrots** l'année 2019 a démarré avec une grande nouveauté, à savoir la vente à distance des billets de cinéma. Ça a démarré très fort puisque le 2 janvier nous avons 20% de places vendues sur internet, c'est déjà beaucoup pour un 1<sup>er</sup> mois. Ça a un effet positif sur la réduction des queues avant les séances, et notamment sur les séances très demandées comme l'Opéra, il y a eu une séance le week-end dernier. Venez samedi pour Carmen !

Le mois de janvier a été très bon au niveau du **théâtre**, puisque nous avons eu 2016 entrées en 1 mois, contre 821 l'an dernier sur la même période. Il faut reconnaître qu'il y a eu trois spectacles complets : la dame de chez Maxim's, les coquettes et intramuros, le spectacle qui a lieu en ce moment même.

Nous avons la grande tristesse d'apprendre la mort de Michel LEGRAND, un grand artiste musicien, pianiste de jazz, chanteur, compositeur pour le cinéma qui a reçu trois oscars. Il se trouve qu'il devait venir aux Trois Pierrots le 21 février. Bien sûr le concert est annulé et les spectateurs seront remboursés.

À la **médiathèque**, nous avons eu le grand succès de la manifestation nationale « Nuit de la lecture » qui a été organisée le samedi 19 janvier. À cette occasion elle est restée ouverte jusqu'à 22h. Nous avons eu 150 participants qui sont restés jusqu'à la fin de l'évènement. Un public très familial, qui a été séduit par l'originalité du projet, les nombreuses animations et l'atmosphère particulière en nocturne.

À venir, le samedi 9 février, la 23<sup>e</sup> édition de la manifestation départementale de vulgarisation scientifique « la Science se Livre » sur la thématique : humain/animal.

Au **musée des Avelines**, l'exposition « Vivent les collections, 10 ans d'acquisitions » s'est achevée le dimanche 20 janvier, elle a connu un beau succès. Nous avons accueilli 6 350 visiteurs, et il y a eu un travail important réalisé auprès des scolaires parce que nous avons accueilli 65 classes environ. L'exposition a fait l'objet d'articles élogieux dans la presse spécialisée comme le Journal des Arts ou la Tribune de l'Art, mettant en valeur la politique dynamique d'acquisitions de la ville.

Il y a plusieurs événements à venir que je vous invite à noter : le samedi 2 février à 16h30 une conférence : Madame, Princesse Palatine par Georges Poisson et le samedi 9 février à 16h30 un concert : Violoncelle et piano, 300 ans d'amitié. Le jeudi 21 février, l'ouverture de la nouvelle exposition : La France depuis Saint-Cloud, André Kertész et la revue Art et Médecine (1931-1936), et vous pourrez venir admirer cette exposition jusqu'au 13 juillet 2019.

Pour finir, le **conservatoire** a débuté l'année avec son traditionnel concert du Nouvel An dimanche 13 janvier aux Trois Pierrots, en présence du Maire qui a beaucoup apprécié.

Je vous invite également, le samedi 2 février à 18h, décidément si vous ne savez pas quoi faire c'est que vous n'avez pas écouté, à l'auditorium pour un récital de la pianiste Sophie PATEY. Il faudra choisir entre Carmen, ou Sophie PATEY, il y en aura pour tous les goûts. Merci.

**LE MAIRE** : Merci Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD.

### COMMUNICATION DE M. CLIMAUD 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge des Sports et de l'Animation

■ **M.CLIMAUD** : En ce qui concerne **les sports**, la réception des sportifs a eu lieu mercredi 23 janvier. 280 personnes se sont déplacées malgré le temps neigeux et plus de 180 récompenses ont été attribuées aux sportifs dans différentes disciplines.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Malgré la fermeture du gymnase Fouilleuse, toutes les associations sportives ainsi que les scolaires ont pu être réaffectées dans d'autres structures.

Merci au comité d'entreprise Dassault et au lycée Alexandre Dumas pour leur aide.

Il est encore temps de préparer ses baskets pour la 12<sup>ème</sup> édition de l'ECOTRAIL du 14 au 17 mars. Un code de gratuité pour le 18 kms nous est attribué et ce pour 14 personnes. Ce code expire le 28 février. Il est accessible via nos réseaux sociaux.

En ce qui concerne l'**animation**, les six galettes de quartiers se sont bien déroulées et les six grands gagnants sont repartis avec deux places de théâtre aux Trois Pierrots. Les petits ont reçu des « cônes surprises » même s'ils n'avaient pas trouvé la fève.

Pour rappel la brocante vide grenier TOUTOCOCO a lieu le samedi 30 mars. Inscription sur le site de TOUTOCOTO

**LE MAIRE** : Merci Monsieur CLIMAUD, Monsieur JACQUET.

### COMMUNICATION DE M. JACQUET Conseiller municipal délégué à l'environnement numérique

■ **V.JACQUET**: Merci Monsieur le Maire. Quelques mots sur **la fibre**, ça bouge, plus de 1300 prises ont été faites ce mois-ci. ORANGE était présent mercredi, FREE arrive aussi et déploie son offre sur la ville.

Nous sommes aujourd'hui pratiquement à 3000 prises pour les maisons individuelles alors qu'en septembre il n'y en avait zéro. Donc c'est une vraie avancée, on pense tenir l'objectif de se dire qu'avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, on aura atteint une majorité pour ne pas dire une complétude dans la connexion des maisons.

Il reste quelques cas un peu compliqués, ça reste de la technique, mais sachez que ces cas-là sont pris en charge par les opérateurs, et ils travaillent avec Covage pour des solutions. Souvent ce sont des problématiques d'adressage de votre habitation plutôt que des cas techniques de votre connexion. Ne perdez pas de temps sur le sujet, informez Orange. Nous avons également, au sein de la mairie, une personne qui s'occupe de vous accompagner pour vous donner une direction sur ces cas un peu compliqués. Adressez au service technique votre demande, on vous aidera. L'objectif c'est vous soyez tous en train de regarder la télé super HD en 4K...C'est quelque chose qui est enfin présent sur notre ville, qui est une ville digitale.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur JACQUET, effectivement on est à plus de 2 000 habitats individuels qui sont reliés, donc ça a progressé en 4-5 mois de façon assez forte. Monsieur BERTHET.

### COMMUNICATION DE M. BERTHET 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en charge de la sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **O.BERTHET**: Merci Monsieur le Maire. Si vous voulez bien inscrire sur vos agendas le 19 mars, c'est à 11h15, nous aurons la **cérémonie de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc**, donc on vous attend nombreux sur le parvis de la mairie pour un déplacement sur le carré militaire, puis un retour sur la place Charles de Gaulle devant la mairie.

Je vais vous faire un rapide compte rendu très synthétique de l'activité opérationnelle des **pompiers de Paris sur Saint-Cloud**. C'est intéressant car tous les Français les aiment bien, et c'est intéressant de savoir qu'ils ont une activité assez intense. Pour rappel, ils sont quatorze sapeurs au quotidien, jour et nuit, à la caserne pour cinq villes : Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Ville d'Avray et Marnes la Coquette.,

En 2018, ils ont eu 4278 interventions sur les cinq communes. C'est la première fois qu'ils arrivent à ce chiffre-là et qui représente une croissance de 2,3 % par rapport à 2017. C'est remarquable et on voit que leur activité est très forte. Si on fait un focus sur notre ville, en 2018, il y a eu 1800 interventions, une progression de 0,91 % par rapport à 2017. Et si on séquence par typologies d'interventions, il y a une forte intervention de 59 % sur les incendies par rapport à 2017. Les secours aux victimes représentent près de 1400 interventions en 2018 et il y a eu 133 interventions pour les accidents de la circulation. Vous voyez c'est une activité relativement forte, soyons toujours proches d'eux.

Pour faire un point sur les effectifs de la police municipale, vous savez que c'est une de mes obsessions parce qu'il faut qu'on mette en place rapidement la réforme qu'on a tous votée dans la ville, mais pour cela il faut des effectifs. Aujourd'hui on commence à réussir à recruter, on a un brigadier-chef qui est arrivé lundi. Le nouvel



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

adjoint de chef de service arrive demain. Il y aura ainsi temporairement un effectif de six agents ; je rappelle que l'effectif cible c'est huit agents. Malheureusement on sait que dans les six agents, il y en a un qui va partir pour des raisons d'organisation de vie. On ne peut rien dire et on va retomber à cinq mais on a encore quelques cv sous le coude et on est un peu plus optimiste en ce début d'année sur notre capacité à atteindre notre objectif pour mettre en place bientôt notre nouvelle organisation.

Une autre bonne nouvelle, on a reçu, comme on le fait régulièrement avec le Maire, Madame le commissaire de police pour faire le point régulier sur les affaires de la ville. Elle nous a annoncé, il y a quelques jours, qu'en termes d'objectifs elle aussi avait une croissance forte de ses effectifs, plus que la nôtre, puisqu'ils ont quinze agents supplémentaires, de jeunes policiers en début de carrière qui viennent d'arriver. Alors il faut relativiser parce qu'on a perdu pas mal de monde au niveau de la police nationale. Mais c'est la première fois qu'on a une croissance aussi forte des agents sur la ville. Cela va permettre, en termes opérationnels, d'être plus efficaces et plus présents sur la ville et même de remonter des équipes qui vont tourner en voiture plus rapidement, ce qui est une bonne nouvelle pour la partie sécurité de la ville. Merci.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur BERTHET, Madame GUEZENEK.

### COMMUNICATION DE Mme GUEZENEK Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Hippodrome/Fouilleuse, et aux Séniors

■ **M.GUÉZÉNEK** : Merci Monsieur le Maire. Après les festivités de Noël, **les activités** ont continué jusqu'au 31 décembre inclus et ont repris début janvier avec le démontage de la décoration du repas de l'amitié, qui a été "recyclée" au Carré pour les différentes cérémonies des vœux. Dès le 7 janvier, plusieurs après-midis galette pour que tout le monde puisse en profiter. Une après-midi gymnastique cérébrale et un quiz sur les années 68-69 en partenariat avec la médiathèque, un très gros succès et une vraie cure de jouvence, 50 ans plus tard, nos souvenirs sont encore très présents. Une conférence Arts et Loisirs sur la Venise de Vivaldi et Tiepolo. Un thé-ciné aux Trois Pierrots, « le collier rouge », un film émouvant de Jean Becker. Un atelier intergénérationnel avec les enfants de la crèche La Farandole ainsi qu'une balade autour de l'hippodrome étaient prévus mais ont été annulés pour cause de neige. Hier le cercle de lecture a également dû être annulé pour la même raison. Toutes les activités ont repris, les inscriptions se font à l'Espace Animation des Coteaux. Le Maire, accompagné de quelques conseillers municipaux, s'est rendu à Lelégard, aux Heures Claires, aux Jours Heureux et au Club de l'Age d'or pour souhaiter une bonne année aux séniors de Saint-Cloud. Merci.

**LE MAIRE** : Merci Madame GUEZENEK, Monsieur PIERSON.

### COMMUNICATION DE M. PIERSON Conseiller municipal délégué, au Commerce et à l'Artisanat

■ **J.C.PIERSON** : Merci Monsieur le Maire. Quelques nouvelles des **commerçants sédentaires**, je vous annonce quatre ouvertures sur la commune, ça n'en finit pas comme dit Madame GUEZENEK, elle a bien raison ! Tout d'abord sur le quartier des Coteaux, le café de la Gare se transforme et devient Mistinguette. Si vous êtes passé devant, vous avez vu des travaux avec une jolie terrasse qui est en train d'être aménagée ; cela va fortement dynamiser cette brasserie qui va devenir un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants du quartier. Un audioprothésiste s'installe au 25 rue de la Libération à la place d'Assist PC, et l'ouverture est prévue sur le mois de Février. Également dans le quartier du Centre, Fille d'Avril a cédé son commerce et est remplacée par un commerce qui s'appelle Nouveau Jour qui ouvrira fin février début Mars. On reste sur les ventes de vêtements et accessoires de créateurs, mais également avec une exposition d'accessoires d'artistes, notamment Clodoaldiens. Puis enfin une dernière ouverture qui intervient rue Coutureau, qui va devenir une rue bien commerçante de notre commune, avec d'autres événements dont nous vous parlerons plus tard, puisqu'en face de la savonnerie, il y avait une auto-école et c'est un salon de massage qui va ouvrir. Je tiens à préciser que c'est un peu une affaire de famille, puisque c'est l'épouse de notre boucher de l'Avenue du Maréchal Foch, Monsieur POSSIMATO, qui ouvre ce salon de massage. Madame CHAFFARD-Luçon me précise qu'un body hit va ouvrir rue Gounod et l'ouverture est prévue courant Février. L'association des commerçants, vous connaissiez le nom Saint-Cloud Sourires, mais l'Assemblée Générale a eu lieu Mardi 22 Février, et ils ont décidé de changer de nom. Ils ont gardé le même président qui est toujours Monsieur RIBEROL qui tient le magasin d'optique Krys



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

dans le Centre village, et leur nouveau nom qui est de fait plus compréhensible, Saint-Cloud Commerces. Désormais, nous parlons de l'association des commerçants Saint-Cloud Commerces. Merci.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur PORTEIX.

### COMMUNICATION DE M. PORTEIX Conseiller délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre Village

■ **N. PORTEIX**: Merci Monsieur le Maire. La **campagne de recensement** de la population qui se déroule actuellement et dans de très bonnes conditions. Nous avons un peu d'avance puisque nous étions à 58% de la campagne alors qu'on avait prévu 50% à la fin de cette semaine. Un petit chiffre notable ; 86,4% des réponses ont été données par internet, qui est un taux très élevé. Il faut remercier les Clodoaldiens du bon accueil qu'ils réservent à nos agents recenseurs. J'invite les personnes qui n'ont pas encore répondu au questionnaire à le faire rapidement, et de préférence par internet s'ils en ont la possibilité.

Un petit mot sur les **inscriptions sur les listes électorales**, les modalités ont changé au 1er janvier 2019. Il est possible, cette année, de s'inscrire jusqu'au 31 mars, pour voter aux élections européennes qui auront lieu le 26 mai. L'inscription se fait en mairie au service Affaires Générales ; et est maintenant également possible par internet sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Nous constatons cependant que nous recevons, par ce canal, beaucoup de dossiers d'inscription incomplets. J'invite les Clodoaldiens qui veulent s'inscrire sur internet, à bien vérifier la liste des pièces justificatives nécessaires en fonction de leur situation ; ils trouveront tous les détails sur le web site de la ville.

Enfin pour finir, le service de l'état-civil réalise en ce moment, et pour encore 2 à 3 semaines, une opération de **numérisation des actes de naissance**. Nous numérisons les années de 1923 à 1973. Cette concentration a pour conséquence un léger allongement dans la durée de délivrance des actes quand les gens viennent nous en demander. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément temporaire.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur PORTEIX. Madame COVO.

### COMMUNICATION DE MME. COVO Conseillère municipale déléguée, à la Petite Enfance

■ **A.COVO**: Merci Monsieur le Maire. La **journée pédagogique** se tiendra le vendredi 22 mars, à ce titre les crèches seront fermées toute la journée. Merci.

**LE MAIRE** : Merci Madame COVO. Madame JOMIER.

### COMMUNICATION DE MME. JOMIER Conseillère déléguée à la Communication *Excusée rapportée par le Maire*

■ **C.JOMIER** : Merci Monsieur le Maire. La commission d'appel d'offres pour la **refonte des sites internet ville, Trois Pierrots et Musée** s'est tenue mardi 22 janvier. Aidés par l'ACMO Scala, nous avons déterminé 3 lots : un lot pour la partie design, un lot pour les sites internet et un lot pour l'application ville. La consultation a été lancée fin novembre pour une remise des offres fin décembre. Le lot 1 ayant été déclaré sans suite, faute de mise en concurrence, une seule entreprise ayant répondu, nous avons relancé une consultation auprès de 4 entreprises. Nous avons reçu deux réponses à analyser. Pour info, les deux réponses sont arrivées au même prix de 19 200€ HT. Ces deux réponses sont :

- La mécanique du sens, l'entreprise avec laquelle nous avons travaillé pour le portail de la médiathèque,
- E-Magineurs, l'attributaire du lot 2.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise E-Magineurs, société Lyonnaise, ayant fait de nombreux sites de collectivité, notamment Versailles et le lot 3 à l'entreprise Lumiplan, leader et innovant sur le marché des applications mobiles.

Je vous rappelle qu'avec l'aide de l'entreprise Scala, nous avons organisé 2 ateliers persona avec des Clodoaldiens en juin dernier. Ces ateliers nous ont permis de mettre en lumière quels étaient les besoins des



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Clodoaldiens pour ce nouveau site. La sortie du nouveau site et de l'application sont prévues avant l'été 2019. Merci.

**LE MAIRE** : Merci Madame JOMIER, Madame MARTIN, Monsieur GAILLARD, Monsieur MONJOLE, pas de communication. Madame SAGROUN.

### COMMUNICATION DE MME. SAGROUN Conseillère municipale déléguée, à la Jeunesse

■ **E.SAGROUN** : Merci monsieur le Maire. Le 23 janvier le **Conseil des jeunes** s'est réuni en plénière. 2 projets sont en cours d'instruction: un échange international avec la participation de jeunes de nos villes jumelées et un tournoi de football prévu au mois d'avril.

Le 25 janvier a eu lieu la galette des jeunes. Environ 80 jeunes sont venus à l'**accueil Jeune** pour confectionner et déguster la galette qu'ils avaient faite. Un très joyeux moment festif en présence du Maire qui a permis également de faire connaître cette belle structure à de nouveaux jeunes Clodoaldiens et Clodoaldiennes.

La prochaine **commission bourses initiatives jeunes** aura lieu le 14 février et la prochaine session du PSC1 aura lieu le 16 février. Merci monsieur le maire.

**LE MAIRE**: Merci Madame SAGROUN, Nous en avons fini avec les communications.

## IV - DÉLIBÉRATIONS :

**LE MAIRE** : Délibération 1, nous avons donc désigné le secrétaire de séance **Sacha GAILLARD**. Délibération 2.

### 2 : DECISION SUR LE PRINCIPE DU RECOURS A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

**D.LEBRUN** : Vous vous souvenez que l'an dernier nous avons mis en œuvre la même procédure à savoir, la décision sur le principe du recours à la concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage. Malheureusement cette consultation s'est soldée par un seul candidat, la société Indigo Park, qui est notre concessionnaire actuel, et à l'égard de l'insuffisance de concurrence nous avons décidé de renoncer à cette procédure, par délibération du 20 décembre 2018. Cette information a été communiquée à l'unique candidat, et les services ont procédé à certaines modifications du cahier des charges, afin de le rendre plus attractif comme indiqué dans le rapport de présentation qui est joint. Vous avez en pièce jointe tout le document, qui servira de base à l'appel à la concurrence, avec le nombre de places, avec toutes les règles administratives et classiques pour fixer les bases de ce nouveau marché. Sachant que la commission du service public s'est réunie il y a environ 15 jours, nous avons le choix d'une part la régie, c'est-à-dire c'est la ville qui a la gestion du stationnement ; le marché public, c'est-à-dire que l'on passe un contrat avec un prestataire puis la délégation de service public qui met la responsabilité et les engagements des risques et périls à la charge du concessionnaire. A la suite de cette réunion communale, nous avons opté comme l'an dernier pour la délégation de service public. Donc ce que l'on propose ici c'est de retenir le principe de la délégation de service public qui est devenue la concession de service public, c'est le terme exact, et de pouvoir, à partir de là, lancer la consultation pour un nouveau marché, et je l'espère, un peu plus de réponses et de candidats qu'on a eus en 2018, voilà l'objet de cette délibération.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur LEBRUN. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Après un rappel des différences entre régie, marché public et DSP par Monsieur LEBRUN à Monsieur BRUNSCHVICG, Monsieur BRUNSCHVICG a demandé pourquoi le Conseil devait délibérer à nouveau sur le principe même de la DSP.

Monsieur LEBRUN a précisé que juridiquement, il convenait de reprendre la totalité de la procédure depuis le début pour la relancer.

Madame LABATUT a demandé la raison de l'augmentation de la durée de la DSP à 20 ans au lieu de 12 ans. Monsieur LEBRUN a précisé que la durée trop courte de 12 ans pouvait être la conséquence de l'absence de plusieurs candidats pour la DSP initiale ; l'investissement n'étant pas suffisamment rentable sur la durée.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Madame LABATUT a demandé s'il existe des comparables sur les autres villes et qu'elle est la règle.  
Monsieur LEBRUN a informé qu'il est difficile de comparer car les situations entre les villes sont différentes.  
Madame LABATUT a demandé que soit rappelé les modes de rémunération du concessionnaire.  
Monsieur LEBRUN a précisé que jusqu'à 850 k€, il perçoit la totalité du montant, au-delà de ce montant une répartition 50-50 est opérée avec la ville sur les montants perçus, ceci après remboursement à la ville par le prestataire des salaires des ASVP.  
Monsieur GUÉRIN a demandé les raisons de l'échec de l'obtention de plusieurs prestataires sur l'ancienne DSP.  
Monsieur LEBRUN a précisé qu'à part la durée trop courte, il ne voyait pas d'autres explications.  
Monsieur GUÉRIN a demandé comment est-il possible de sortir de ces DSP ? Y aurait-il des pénalités.  
Monsieur LEBRUN a précisé que la ville est aidée d'un expert pour rédiger et vérifier les clauses de la DSP et notamment celles relatives aux obligations à la charge du concessionnaire. Il y a des clauses de révision qui sont prévues ainsi que des pénalités à l'encontre du concessionnaire en cas de non-respect de ses obligations.  
Monsieur BRUNSCHVIGG a précisé qu'inversement, il y a de long contentieux quand la ville sort et qu'elle doit indemniser le concessionnaire.  
Monsieur GUÉRIN a demandé ce qu'il faut comprendre par tarif fixé par la ville.  
Monsieur LEBRUN a confirmé que le tarif du stationnement reste déterminé par la Ville, en ce inclus le FPS et les frais de stationnement. La ville refuse les contrôles faits par la société DSP elle-même, ils sont uniquement faits par les ASVP de la Ville.  
Pour Monsieur GUÉRIN ceci pourrait être une explication complémentaire sur la difficulté à disposer d'offres multiples : les tarifs pas suffisamment élevés et le contrôle réalisé par la ville.  
Monsieur LEBRUN a noté une erreur matérielle dans la délibération concernant le parking du Val d'Or qui est en voirie et qui n'est plus en clos.

**Unanimité de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

**MONSIEUR LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Madame RENAUDIN et moi-même nous sommes fait confirmer que, dans le principe proposé, la concession du stationnement en voirie et la concession du parking des Avelines, qui débutent à des dates différentes, arriveront bien à échéance au même moment.

**Unanimité de la commission des travaux.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité merci.**

### **ADOPTÉE PAR 34 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L1411-19, L2121-29 et L2241-1,

**VU** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

**VU** la délibération du 17 mai 2018 portant décision de principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage de la Ville,

**VU** la délibération du 20 décembre 2018 prononçant la renonciation à la procédure de délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage pour insuffisance de concurrence,

**VU** l'avis émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 janvier 2019,

**VU** le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, annexé à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** que l'avis du comité technique n'a pas à être sollicité du fait que l'activité n'était auparavant pas assurée en régie et que ce mode de gestion nécessiterait la reprise du personnel actuel ainsi que le renforcement de l'équipe assurant le suivi de ce service,

**CONSIDÉRANT** que la passation d'un marché public de service ne serait pas adaptée puisqu'elle obligerait à l'allotissement de la procédure en application de l'ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015 marchés publics,

**CONSIDÉRANT** que le service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage est une prestation de caractère industriel et commercial dont l'exécution requiert une compétence technique et professionnelle particulière pour lequel le mode de gestion délégué semble le plus adapté, qui permettra en outre d'associer le titulaire aux travaux du futur parking des Avelines,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le rapport de présentation joint en annexe.

**ARTICLE 2** : **DIT** que l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrage sera poursuivie sous forme de gestion déléguée.

**ARTICLE 3** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public (délégation de service public), à mener les négociations et à signer tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat qui sera présenté en cette instance.

### **3 : MODIFICATION N° 6 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET HORS VOIRIE DU 24 FEVRIER 2010**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

---

**D.LEBRUN** : Depuis le début de la concession c'est-à-dire en 2010, nous avons déjà procédé à cinq modifications, qui ont porté sur l'extension du stationnement, la mise en œuvre de la dépenalisation. Dans ce nouvel avenant n°6, nous avons voulu apporter un certain nombre de modifications et de précisions. L'année dernière, nous avons voulu contractualiser sur le principe de confier à Indigo la gestion de 6 000 RAPO par an. Vous vous souvenez que RAPO c'est le recours administratif préalable obligatoire ; quelqu'un qui prend un FPS a la possibilité de faire un recours, ce recours est instruit par Indigo et validé par la ville, ensuite on dit à la personne qu'elle avait raison, on s'excuse, ou on confirme, ce qui est le plus fréquent, que nous avons raison et que la personne doit bien s'acquitter de son forfait post stationnement. La réalité, c'est qu'au bout d'un an, on a constaté qu'on a 1 700 RAPO alors qu'on payait sur le principe de 6 000. Donc on veut réactualiser tout cela, et donc dans cet avenant, on passe à 1 500 RAPO.

Il y a un 2<sup>ème</sup> point important, c'est le fait qu'un certain nombre de places vont disparaître, ce sont les places du marché des Avelines. Il y en a 39 en souterrain, et aussi les places en surface qui vont rester pour le moment, mais qui seront amenées à disparaître.

Dernier point, la notion de bénéficiaire du tarif résident, c'est toujours quelque chose d'un peu compliqué, ce qu'il faut surtout c'est faciliter la procédure, et donc c'est la prise en compte d'un certain nombre de cas particuliers qui nous semblent éligibles à la notion de résident, mais qu'il est nécessaire de préciser pour éviter des allers-retours permanents, entre Indigo et la mairie, et donc on précise les choses, ce qui est mieux ainsi.

**LE MAIRE** : Monsieur LEBRUN. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

**MONSIEUR LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Madame GUEZENEC souhaitait savoir quel est le pourcentage de FPS donnant lieu à des RAPO.

Il lui a été répondu que l'an dernier il y a eu 1600 RAPO pour à peu près 40000 FPS.

Madame RENAUDIN s'est fait confirmer que l'ajustement du nombre de places concerne le 1<sup>er</sup> sous-sol du parking du marché des Avelines et non la dalle à l'arrière du bâtiment I3F.

Monsieur AZMI s'étonnait de l'inflation des charges de contrôle présentées dans le tableau du compte prévisionnel présenté en annexe. Il ne trouve pas cette augmentation justifiée.

Madame GUEZENEC a remarqué qu'il manquait, sur le plan présenté en annexe, une légende concernant les parkings à tarification rotatif. On avait un P dans le carré vert, mais pas celui dans le carré rouge.

**Unanimité de la commission des travaux.**

**LE MAIRE** : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Madame LABATUT a demandé s'il restera des places en surface à l'issue de la cession ?

Monsieur LEBRUN a précisé que dans un premier temps oui, il en restera mais pas à long terme.

Monsieur SEYNAVE a précisé que ce sont uniquement les 39 places sous l'immeuble qui seront cédées. Sur le dessus Monsieur PIERSON a précisé que ce sera végétalisé.

S'en est suivie une discussion Messieurs GUERIN, LEBRUN et SEYNAVE sur le coût de 11€ HT par contestation demandé par le concessionnaire pour le RAPO, Monsieur GUERIN estimant que dans la majorité des cas, les contestations ne reçoivent pas de réponse, la répercussion de ce coût était donc inutile.

Monsieur LEBRUN a précisé que dans le cas de Saint Cloud, ce n'est pas le cas, car il y a une soumission des RAPO à la Ville et une réponse systématique. Il y a un véritable contrôle par la ville du nombre de RAPO concerné.

Monsieur SEYNAVE a précisé que la Ville vérifie mensuellement le respect de ces obligations.

Monsieur PIERSON a posé une question sur le compte exploitation : si le dernier montant a été évalué au prorata temporis.

Monsieur LEBRUN a confirmé que oui car cela se terminera en février.

Réserve de voix de Monsieur GUERIN et Madame LABATUT.

**Unanimité de la commission du reste de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

**M.LABATUT** : Une précision sur le vote, il y a deux votes favorables, Mesdames CALGARO et MICHAUD, et deux abstentions, de Monsieur GUÉRIN et moi-même.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

**LE MAIRE** : Pas d'autre question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Réserve de voix de Monsieur GUERIN et Madame LABATUT. **Unanimité du reste du Conseil municipal.**

### ADOPTÉE PAR 32 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21, et L. 2333-87 relatifs à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie ;

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion, au recouvrement et à la contestation du forfait de post-stationnement ;

**VU** les articles 36 et 37 du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, relatif aux contrats de concession ;

**VU** la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie signée le 24 février 2010 ;

**VU** les modifications successives à la convention susvisée;

**VU** le projet de modification n° 6 à la convention visée ci-dessus ;

**VU** l'avis de la Commission de délégation de service public, réuni le 10 janvier 2019 ;

**ENTENDU** l'exposé du Premier Maire adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports ;

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances ;

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux ;

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le projet de modification n° 6 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010 ;

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société *Indigo Infra CGST*, la modification n° 6 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie signée le 24 février 2010 ainsi que tout acte y afférent.

### 4 : GARANTIE COMMUNALE ACCORDEE A LA SA D'HLM BATIGERE POUR UN EMPRUNT REAMENAGEANT LA DUREE D'UN PRET PLUS CONTRACTE EN 2007 POUR LA CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS DE TYPE PLUS, 68/70 AVENUE BERNARD PALISSY

**T.ARNAUD** : Je vais présenter les délibérations 4 et 5. Le Conseil municipal a accordé une garantie d'emprunt en 2004 à la société BATIGERE pour un montant de 3 570 000€ pour la construction des immeubles avenue Bernard PALISSY. Il y avait quatre prêts en tout ; BATIGERE a renégocié l'un d'entre eux. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la ville avait huit logements dans son contingent. Cette renégociation de prêt a consisté à une augmentation de 10 ans la durée du prêt. Par ricochet, la durée du contingent ville est allongée de 10 ans. C'est à peu près la même chose pour la délibération numéro 5. Là, il s'agit de la société EFIDIS, pour des logements rue de la Porte Jaune. Il y a 90 logements. EFIDIS a renégocié deux de ces prêts. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la ville a un droit de réservation sur 18 logements dont 3 T1 / 4 T2 / 7 T4 / 4 T4. Et là, c'est la même chose avec un allongement de 10 ans de la durée du prêt et une augmentation de 10 ans de la durée du droit de présentation par la ville.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur ARNAUD. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire, les délibérations 4 et 5 ont été examinées ensembles en commission.

Madame LABATUT a demandé la justification de ce rallongement du prêt.

Monsieur ARNAUD a précisé que les Sociétés HLM connaissent plus de difficultés à raison de la négociation des loyers suite à la réforme des APL.

Monsieur SEYNAVE a rappelé que la ville est responsable de l'encours en cas de faillite de la garantie. Il souhaiterait que les bailleurs sociaux soient notés par des agences de notation externe sur leurs capacités de remboursement, car cela serait plus rassurant pour la ville pour avoir une idée claire de leur capacité. Il rappelle que la dette de la ville s'élève à 30 m€ et les garanties d'emprunt à + 100 m€.

Madame LABATUT s'est étonnée de ce discours. Le Maire a confirmé qu'il n'y a actuellement pas de difficulté.

Monsieur ARNAUD rappelle que les bailleurs sociaux sur la ville sont principalement de grosses sociétés institutionnelles dépendant de groupes importants comme la caisse des dépôts.

Monsieur SEYNAVE a précisé qu'il ne se veut pas alarmiste mais souhaite obtenir un certain nombre d'éléments justifiant de la situation de ces bailleurs.

Madame LABATUT a trouvé cela sensé.

Monsieur GUERIN a demandé si cette situation pèse sur la ville.

Le Maire a répondu qu'il s'agissait d'un engagement hors bilan qui ne pèse pas sur la ville.

**Unanimité de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur ARNAUD une précision.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

**T.ARNAUD** : Oui, une précision pour rassurer mes collègues du Conseil sur ce sujet. D'abord, la garantie d'emprunt c'est un système qui fait partie intégrante des logements sociaux en France. C'est-à-dire que les textes et les lois disent que tout emprunt par un bailleur social peut être garanti par les collectivités en contrepartie de trois présentations à la limite de 20%. C'est le cas des opérations qu'on a vu, on a 20% de l'ensemble de l'immeuble en question.

À Saint-Cloud, il y a plus de 80% de bailleurs sociaux, ce sont cinq sociétés : I3F, EFIDIS qui s'appelle maintenant CDC Habitat, Logement FRANCILIEN, RLF et le CROUS. EFIDIS c'est le 1<sup>er</sup> bailleur de France avec 200 000 logements, c'est une filiale de SOLENDI qui est le 1<sup>er</sup> collecteur du 1% logement en France. EFIDIS, c'est une filiale de la caisse des dépôts, là aussi il y a une certaine garantie avec la caisse des dépôts. Logement FRANCILIEN qui vient de fusionner avec 1001 vies Habitat, c'est une filiale d'AXA à 90%, AXA a 90% du capital de Logement FRANCILIEN. RLF est géré par le Ministère des finances, et le CROUS est un établissement public. Plus de 80% de nos bailleurs, qui sur les 100M€ d'encours représentent 90M€, sont des sociétés qui ne représentent aucun risque, on va dire, même si elles ne sont pas dotées. Donc voilà à Saint-Cloud le risque est maîtrisé pour les garanties d'emprunts.

**LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité merci.**

### ADOPTÉE PAR 34 VOIX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment articles L.2252-1 et 2252-2,

**VU** les articles 2288 et suivants du Code civil,

**VU** la délibération du 22 janvier 2004 par laquelle le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de quatre prêts PLA1 et PLUS contractés par la société BATIGERE en Ile-de-France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des durées de 35 et 50 ans (en sus d'une période de préfinancement de 3 à 24 mois), en vue de la construction de 41 logements sociaux (39 PLUS et 2 PLA1), 68/70 avenue Bernard Palissy,

**VU** la convention de réservation signée le 23 janvier 2004 accordant à la Ville en contrepartie de sa garantie, un droit de réservation sur 8 logements (7 PLUS et 1 PLA1),

**VU** l'avenant de réaménagement n°85037 en annexe signé entre la SA d'HLM BATIGERE en Ile-de-France, Ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**VU** le projet d'avenant à la convention de réservation du 23 janvier 2004 prorogeant les droits de réservations de la Ville,

**CONSIDERANT** qu'un des prêts PLUS, l'emprunt n°1093057 contracté le 28 juin 2007, a fait l'objet d'une demande d'aménagement de sa durée pour en limiter ses annuités, par la SA d'HLM BATIGERE en Ile-de-France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui l'a acceptée,

**CONSIDERANT** que cet aménagement a fait l'objet d'un avenant de réaménagement n°858037 d'un montant de 1 476 757,25 €, annexé à la présente, contracté le 4 octobre 2018 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et fixant de nouvelles caractéristiques financières du prêt PLUS ci-dessus référencé, initialement garanti par la Ville,

**CONSIDERANT** la demande formulée par la SA d'HLM BATIGERE en Ile-de-France le 5 Novembre 2018, tendant à obtenir la garantie de la commune pour cet avenant allongeant de 10 ans le prêt initial sur le capital restant à rembourser à la date de sa conclusion (1 476 757,25 €), passant d'une durée de remboursement restante de 28 ans à 38 ans,

**CONSIDERANT** que l'allongement de la durée du prêt de 10 ans, proroge d'autant la durée des droits de réservation de la Ville,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 :** REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM BATIGERE en Ile-de-France dont le siège social est situé 89 rue de Tocqueville – BP 87 – 75828 PARIS Cedex 17 - auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

**ARTICLE 2 :** Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/07/2018 est de 0,75%

**ARTICLE 3 :** La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4 :** S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**ARTICLE 5 :** AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de garantie de l'opération 68/70 avenue Bernard Palissy à Saint-Cloud, avec la SA d'HLM BATIGERE en Ile-de-France dont le siège social est situé 89 rue de Tocqueville – 75828 PARIS Cedex 17, enregistrée au RCS de Paris (SIRET 582 000 105 00137), représentée par M. Stéphane WALLON, en sa qualité de Directeur Général, prorogeant de 10 ans les droits de réservation de la Ville sur la résidence.

**5 : GARANTIE COMMUNALE ACCORDEE A LA SA D'HLM EFIDIS POUR UN EMPRUNT REAMENAGEANT LA DUREE DE DEUX PRETS CONTRACTES EN 2000 POUR LA CONSTRUCTION DE 90 LOGEMENTS DE TYPE PLA ET PLA-LM, SIS 16 A 22 RUE PORTE JAUNE**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

**LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité merci.**

### **ADOPTÉE PAR 34 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2252-1 et 2252-2,

**VU** les articles 2288 et suivants du Code civil,

**VU** les délibérations du 18 mai 2000 par lesquelles le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de quatre prêts PLA et PLA-LM contractés par la SA d'HLM Abeille (EFIDIS) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des durées de 32 et 50 ans (avec une période de préfinancement de 18 mois maximum), en vue de la construction de 90 logements sociaux (58 PLA et 32 PLA-LM), sis 16 à 22 rue de la Porte Jaune,

**VU** la convention de garantie d'emprunt signée le 24 mai 2000 accordant à la Ville en contrepartie de sa garantie, un droit de réservation sur 18 logements (3 T1 / 4 T2 / 7 T4 / 4 T4), jusqu'à complet amortissement des prêts, soit en 2050,

**VU** l'avenant de réaménagement n°85526 en annexe signé entre la SA d'HLM EFIDIS et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**CONSIDERANT** que deux des prêts (les prêts PLA et PLA-LM sur 32 ans) contractés le 23 février 2000, ont fait l'objet d'une demande d'aménagement de leur durée pour en limiter leurs annuités, par la SA d'HLM EFIDIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui l'a acceptée,

**CONSIDERANT** que cet aménagement a fait l'objet d'un avenant de réaménagement n°85526 d'un montant global de 2 330 006,58 €, annexé à la présente, contracté le 27 août 2018 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et fixant de nouvelles caractéristiques financières des deux prêts PLA et PLA-LM ci-dessus référencés, initialement garantis par la Ville,

**CONSIDERANT** la demande formulée par la SA d'HLM EFIDIS le 8 octobre 2018, tendant à obtenir la garantie de la commune pour cet avenant allongeant de 10 ans les prêts initiaux sur le capital restant à rembourser à la date de sa conclusion (2 330 006,58 €), passant d'une durée de remboursement restante de 16 ans à 26 ans,

**CONSIDERANT** que l'allongement de la durée des prêts de 10 ans ne modifie en rien les conditions de la convention de garantie d'emprunt signée le 24 mai 2000,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : REITERE** sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM EFIDIS dont le siège social est situé 33 avenue Pierre Mendès-France - 75013 PARIS - auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

**ARTICLE 2 :** Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%

**ARTICLE 3 :** La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4 : S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**ARTICLE 5 :** Les conditions d'accord de la garantie établies dans la convention de garantie d'emprunt signée le 24 mai 2000, consistant en un droit de réservation sur 18 logements pendant toute la durée d'amortissement de l'ensemble des prêts contractés pour la construction des 90 logements de la résidence, demeurent inchangées.

### **6 : APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A LA RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL SITUÉ 42 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE**

**C.CHAFFARD LUÇON** : Merci Monsieur le Maire. Donc le projet de rénovation et d'extension du marché nécessite l'acquisition en pleine propriété de l'immeuble du 42 boulevard de la République. La ville a pu acquérir le dernier lot récemment, or une partie de ce lot est occupée au rez-de-chaussée par la société Trodé en vertu d'un bail commercial. En vue d'envisager la résiliation amiable de ce bail, la ville et le locataire se sont rapprochés afin de négocier les indemnités d'éviction et les conditions de libération des lieux. C'est l'objet du protocole qui est annexé à cette délibération, dont les conditions essentielles sont les suivantes : - Indemnité d'éviction de 200 000 €, la libération effective des lieux, au plus tard le 5 août 2019. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de ce protocole.

**LE MAIRE** : Merci Madame CHAFFARD LUÇON. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur BRUNSCHVIGG a demandé où en est le dossier du marché des Avelines sur la dernière acquisition par rapport à la mise sous tutelle de la propriétaire. Le Maire a rappelé que la mise sous tutelle était une étape mais qu'il fallait aussi un mandat pour signer l'acte qui a été reçu du juge le 31 décembre 2018. La signature définitive permettant à la ville de devenir propriétaire du bien a dû avoir lieu ce mardi 29. Le Maire en a profité pour remercier le procureur de la république de Nanterre pour son action permettant une issue rapide et favorable.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Monsieur BRUNSCHVIGG a demandé à qui appartenait le bail commercial ?

Monsieur PIERSON a précisé qu'il s'agit de l'agence Trodé immobilière, dont le bail ne venait pas encore à expiration donc il convenait de verser une indemnisation.

Madame LABATUT a demandé comment a été définie l'indemnité.

Le Maire a précisé que cette indemnité provient d'une négociation après analyse de cabinet d'avocats. La ville ne souhaitait pas attendre une année et engager une procédure d'éviction à expiration du bail en février 2020, qui aurait pu durer 5 ans, sans certitude de ne pas devoir à la fin la même indemnité que celle qui a été négociée. Réserve de Monsieur GUERIN et Madame LABATUT. **Unanimité du reste de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHEMTOV :

**M.SHEMTOV** : Vous avez parlé vite au début alors je n'ai pas bien compris. 1<sup>ère</sup> question, la SARL Trodé, ça fait longtemps qu'ils sont au courant de ce processus ?

**LE MAIRE** : Oui, on les a reçus il y a à peu près 2 ans avec Madame CHAFFARD LUÇON, au moment où on a commencé comme avec les autres locataires les négociations. À l'époque, on leur avait demandé de quitter les lieux pour l'été 2017, puisqu'on pensait pouvoir démolir l'été 2017 ; malheureusement, est arrivée l'histoire de Madame TOCHER-LECLER, qui était propriétaire de ce local en plus de son appartement. Tant que nous n'étions pas titrés, nous ne pouvions pas négocier avec eux. Maintenant que nous le sommes, nous pouvons signer ce protocole.

**M.SHEMTOV** : Dans les grandes dates que vous avez données, j'ai loupé l'étape entre la décision de fin décembre et la démolition qui est prévue pour fin juillet, donc c'est celle de l'éviction, c'est ça ?

**LE MAIRE** : Exactement, eux vont quitter les lieux au 5 août, c'est ce qui est écrit dans le protocole, au plus tard, mais peut être que ce sera plus tôt, si on les accompagne pour trouver d'autres solutions pour réinstaller leur agence dans un autre site, à Saint-Cloud. Vous savez que l'on va passer un marché public, qu'il faut désamianter, il faut faire un curage de l'immeuble et ensuite se sera la démolition, qui est l'opération la plus simple et la plus rapide. Le reste est très long.

**M.SHEMTOV** : Ils veulent rester à Saint-Cloud ?

**LE MAIRE** : Oui, ils vont rester à Saint-Cloud mais à un autre endroit.  
Merci. Monsieur BRUNSCHVIGG.

**X. BRUNSCHVIGG** : *Je voulais juste intervenir sur un point de la légalité qui n'a rien à voir avec la délibération qui nous occupe. Une collègue a demandé de fermer la porte à cause du courant d'air, je comprends tout à fait. Monsieur BERTHET m'a fait remarquer que les Conseils municipaux étant ouverts au public, il fallait que les portes soient ouvertes, donc je suis allé l'ouvrir. Là on a trouvé un compromis avec une porte à moitié fermée, je voulais m'assurer que les délibérations que nous allons prendre n'allaient pas être entachées d'illégalité. Ça me convient, je voulais m'assurer que tout le monde était d'accord avec ça.*

**LE MAIRE** : C'est super, merci ! Y a-t-il des questions concernant la délibération n°6? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur GUÉRIN. **Unanimité merci.**

### ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération 2017-48 du 18 mai 2017 autorisant le Maire à acquérir les lots de copropriété 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 23, 25, 26, 28 appartenant à madame Geneviève TORCHET pour un montant de 695 000 € HT,

**VU** le bail commercial sous seing privé en date du 9 janvier 2011 relatif aux lots 1 et 2, au profit de la société RJ TRODE, pour un usage d'agence immobilière et de gestion immobilière,

**VU** le projet de protocole de résiliation anticipée du bail commercial conclu avec la société RJ TRODE,

**CONSIDERANT** que le projet de rénovation et extension du marché des Avelines nécessite l'acquisition puis la démolition de l'immeuble situé au 42 boulevard de la République, et que dès lors, il convient de prévoir les termes de la résiliation amiable du bail commercial,

**CONSIDERANT** que dans ce contexte les parties se sont rapprochées sur les conditions essentielles du protocole de résiliation du bail commercial :

Indemnité d'éviction de 200 000 €, versée en deux fois de la manière suivante :

66 666,66 €, dès la signature de l'acte notarié

133 333,34 €, dès la libération effective des lieux.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Délai de libération des lieux dans les trois mois de la réalisation de la condition suspensive et au plus tard le 5 août 2019, assorti d'une pénalité journalière de 0,6% sur le solde du montant de l'indemnité d'éviction,

Le protocole est signé sous condition suspensive que la Ville devienne propriétaire des lots 1 et 2 de l'immeuble sis 42 boulevard de la République au plus tard le 31 mars 2019, la date butoir pouvant être prolongée de 3 mois supplémentaires à l'initiative de la Ville.

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Grands projets et du commerce,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes du protocole transactionnel relatif à la résiliation du bail commercial de l'immeuble situé 42 boulevard de la République dont les conditions essentielles sont les suivantes :

1) Indemnité d'éviction de 200 000 euros, versée en deux fois de la manière suivante :

66 666,66 €, dès la signature de l'acte notarié

133 333,34 €, dès la libération effective des lieux.

2) Délai de libération des lieux dans les 3 mois de la réalisation de la condition suspensive et au plus tard le 30 juin 2019, assorti d'une pénalité journalière de 0,6% sur le solde du montant de l'indemnité d'éviction,

3) Le protocole est signé sous condition suspensive que la Ville de Saint-Cloud devienne propriétaire des lots 1 et 2 de l'immeuble sis 42 boulevard de la République au plus tard le 31 mars 2019, la date butoir pouvant être prolongée de 3 mois supplémentaires à l'initiative de la Ville.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer le protocole transactionnel et tout acte y afférent, y compris la résiliation dudit bail commercial, avec la société RJ TRODE, dont le siège est situé 17 rue de l'Eglise à Saint-Cloud (92210).

### 7 : VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 10 AVENUE ROMAND A SAINT-CLOUD

**É.SEYNAVE** : Merci Monsieur le Maire. La ville est propriétaire depuis est 1913, d'un bien immobilier situé au 10 avenue Romand. C'est une parcelle qui est cadastrée AD 332 ; le cadastre annonçait une superficie de 176 m<sup>2</sup>, après passage d'un géomètre, qui seul d'ailleurs fait foi, contrairement au cadastre qui n'a jamais fait foi en matière de type de propriété, en fait la surface s'avère être de 192m<sup>2</sup>. Jusqu'en juillet 2017, cette maison était mise à la disposition de la Poste, avec un bail commercial. Depuis nous avons délibéré pour procéder à la désaffectation et au déclassement de ce bien. Aujourd'hui, on est donc en mesure de vous proposer de mettre en vente ce bien par le biais de la chambre des notaires, par une vente aux enchères. Nous l'avons déjà fait pour un appartement qui était situé dans l'ancien bâtiment SEVESC qui est maintenant le bâtiment où est logé la police municipale, où nous avons un appartement dont nous n'avons pas d'usage ; nous l'avons vendu pour 1,2 M€, l'an dernier. Donc on va appliquer la même procédure. Simplement, par rapport à ce que j'ai dit en commission des Finances, il y a une modification : on propose d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable parce qu'il y a quelques aménagements à faire. La procédure administrative veut que, suite à cette délibération et suit au dépôt de la déclaration préalable, il faille compter un délai d'environ trois mois pour être libre de tout recours vis-à-vis à la fois des Clodoaldiens et de la préfecture. Donc la mise en vente ne sera pas en mars-avril, comme je l'avais annoncé, mais plutôt en mai-juin. Il y a un cahier des charges qui a été rédigé qui précise le prix des parts des enchères, le prix de retrait, les délais de paiement, la répartition des frais d'organisation...

**LE MAIRE** : Merci Monsieur SEYNAVE. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT et Monsieur SEYNAVE ont discuté du prix de réserve du bien vendu aux enchères et des modalités de détermination de ce prix.

Monsieur BRUNSCHVIG et le Maire ont discuté de la politique du logement à Saint Cloud à raison de ce bien. Monsieur BRUNSCHVIG estimant que la ville étant carencée, elle devrait faire des efforts et investir plus aux bailleurs sociaux et que ce bien au lieu d'être vendu aux enchères aurait pu ainsi être réhabilité par un bailleur. Pour Monsieur BRUNSCHVIG, il convient de profiter de chaque occasion possible pour tenter de sortir de la carence, même s'il se résout à dire que si la ville rattraperait ainsi son retard en termes de logement et montrerait des actions positives en ce sens, il lui serait difficile voire même impossible de combler le déficit de carence, vu le nombre de logement requis.

Le Maire considère que la ville ne pourra pas sortir de la carence puisqu'il faudrait à ce jour 1000 logements sociaux supplémentaires dans la commune et refuse de densifier la commune, les seules constructions réalisées servant à maintenir le nombre d'habitants sur la ville. Il conteste juridiquement le principe même de l'arrêté de carence.

Après un débat idéologique sur la politique du logement et sa philosophie, la délibération a été passée au vote.

Monsieur BRUNSCHVIG a voté contre, et **Unanimité du reste de la commission des Finances**.

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BRUNSCHVIG.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

**X. BRUNSCHVICG** : Une intervention parce que je trouve que le débat qu'on a eu en commission était extrêmement intéressant. Madame le rapporteur le rappelait, notre commune a été déclarée carencée par la préfecture à la fin de l'année 2017. Ce qui veut dire que l'on connaît un déficit criant de logements sociaux, et qu'on ne se donne pas les moyens de combler celui-ci. Or là, on a un exemple qui est assez symptomatique, puisqu'on a une maison qui appartient à la ville et que l'on se décide à la mettre aux enchères alors même que nous pourrions la remettre, pour un prix plus modeste certes, à un bailleur social qui peut la transformer en logement social. J'ai bien conscience que ce n'est pas une maison qui va résoudre le problème du carencement dans la ville. Vous vous rappelez, Monsieur le Maire, qu'il fallait 1000 logements sociaux supplémentaires pour rattraper notre retard et sortir de cette situation de carencement. On est tous d'accord que ce n'est pas possible, à court terme, et vous disiez : « même si j'avais les moyens de construire ces logements, je ne le ferais pas parce que ça conduirait à densifier la commune. Donc il faut 1000 logements sociaux supplémentaires, 1000 constructions supplémentaires ! Sauf que là on a exactement l'exemple inverse, on a 1 maison qui est construite et qui pourrait rentrer dans le quota logement social. On a la possibilité de faire du logement social sans construction et sans densification. Donc je ne comprends pas que l'on ne saisisse pas cette opportunité pour faire rentrer cette maison dans le quota logement social.

Deuxièmement, on paye là plusieurs années de retard. Vous dites « on y arrivera pas, 1000 logements c'est mort... » Sauf que, si depuis 5 ans, depuis 10 ans, on avait fait en sorte que dans toutes les nouvelles constructions il y ait un minimum de part réservée à du logement social, on n'en serait pas là. Certes, c'est un projet parmi d'autres, ça ne va pas résoudre le problème mais ça va dans le bon sens. Ce qui m'a le plus interpellé, quand je vous ai posé la question en commission des finances : « comment on fait pour sortir de la carence et comment on fait pour se mettre en conformité avec la loi SRU », vous m'avez dit « ce n'est pas possible, la loi est mal foutue. » Ça veut dire que c'est la seule perspective que vous donnez à la ville de Saint-Cloud pour être un peu plus diverse, solidaire, sociale, mixte... finalement vous renoncez à cet objectif, et votre seul objectif est de contester la loi SRU. Je trouve que c'est à la fois condamnable, mais surtout que c'est complètement irresponsable. Donc nous allons voter évidemment contre cette délibération. D'autant plus que, quand nous avons fait ce tract en milieu d'année, ça faisait partie de nos cinq propositions. Il y en avait une qui disait : pour le patrimoine communal, c'est le cas de cette maison : « étude systématique des possibilités de reconversion en logement social ». Même si tactiquement vous vouliez dire à la préfecture : « ok on a compris, on n'a pas été des bons élèves, on va essayer de s'améliorer », vous avez eu l'opportunité de le faire, mais même ça vous ne voulez pas : « on ne fera rien ! ». Le logement social à Saint-Cloud c'est mort ! On sera carencé à vie et tant pis c'est comme ça, la loi est mal foutue et vous ne ferez aucun effort. Je trouve que c'est vraiment hallucinant comme politique, donc on votera contre.

**LE MAIRE** : Très bien, on a bien compris que vous étiez déjà rentré en campagne, et on a aussi bien compris que vous ne connaissez rien au dossier, parce que le simple fait, de proposer une maison, qui est évaluée à environ 800 mille euros, à un bailleur social prouve que vous n'avez jamais discuté avec des bailleurs sociaux. Je vais vous donner quelques exemples récents, moins chers, où les bailleurs sociaux de la place de Paris à la demande de la préfecture ont été sollicités -parce que nous sommes carencés, la préfecture a préempté ; aucun - ce n'est pas la ville contrairement à ce que vous dites- n'a voulu investir à Saint-Cloud. C'est le cas de l'immeuble qui est à l'angle de la rue Henri Régnault et de la rue Bucourt, un petit collectif de sept logements, à un prix tout à fait raisonnable. Eh bien la préfecture a préempté ; elle a proposé à l'ensemble des bailleurs sociaux d'intervenir sur ce bien, ils ont tous refusé, et j'ai encore le mail de la préfecture disant que malheureusement ils ne veulent pas mettre un centime là-dedans parce que c'est trop cher, et donc ils ne viennent pas.

Donc Monsieur BRUNSCHVICG, au lieu de faire de la théorie la morale, ce que fait le parti socialiste depuis 30 ans avec le succès qu'on leur connaît aujourd'hui, vous feriez mieux de vous mettre en adéquation avec la réalité de ce qui se passe dans les communes ; cela éviterait que vous essayiez de faire des leçons de morale qui n'ont aucun effet, d'abord parce que vous ne vous les êtes pas appliquées à vous-mêmes quand vous étiez au pouvoir, et en plus elles sont dénuées de toutes probabilités factuelles sur la vérité de ce qui se passe. Moi je ne fais pas de l'idéologie, contrairement à vous, je m'occupe au quotidien et avec pragmatisme de la situation de la commune. La situation de la commune avec le coût du foncier fait que tout simplement, aujourd'hui, les bailleurs sociaux ne viennent pas, même quand le Préfet préempte et propose aux bailleurs de venir mettre en place une politique sociale. L'exemple de la maison avenue Romand est parfaitement inadapté au projet et je vais vous donner un 2<sup>ème</sup> exemple, si vous connaissiez la ville, aujourd'hui il y a des bailleurs sociaux propriétaires de pavillons individuels ; ils nous ont tous demandé de les vendre, la préfecture a donné son accord bien que nous sommes carencés, ce sont des logements sociaux qui sont en cours de vente, alors peut être que le Préfet est



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

---

aussi mauvais stratégie que moi mais il a donné son accord pour que les bailleurs sociaux vendent ces pavillons individuels ; dans les Coteaux il y en a sept vendus, ils se vendent très bien d'ailleurs parce que justement les bailleurs sociaux ne veulent surtout pas, dans la ville notamment, mais en règle générale, investir sur des types d'habitat individuel qui seraient reconvertis en logement collectifs, voire en petit collectif, puisque là pour cette maison en l'occurrence, quand on a fait deux logements ce sera le grand maximum. Voilà la réalité contrairement à ce que vous dites, ça n'a absolument rien à voir avec une posture, une idéologie, c'est juste la réalité factuelle, et ce qu'il est potentiellement possible de faire, compte-tenu des efforts que chacun est prêt à consentir. Eh bien, les bailleurs sociaux, sur la question que vous soulevez, vous répondent que cela n'est pas possible, c'est dommage que vous ne le sachiez pas.

Je mets aux voix...

**X. BRUNSCHVICG** : Non j'aimerais répondre ! On discute, on est au Conseil municipal, moi j'ai des choses à dire, alors je vais le faire.

**LE MAIRE** : Non on ne discute pas, attendez, Monsieur BRUNSCHVICG, je vous ai écouté patiemment, vous avez fait votre intervention, je vous réponds, et voilà, maintenant on passe au vote.

**X. BRUNSCHVICG** : Non j'aimerais répondre à votre réponse.

**LE MAIRE** : Non on ne répond pas à ma réponse.

**X. BRUNSCHVICG** : Vous dites que je suis aux responsabilités depuis 30 ans, il y a 30 ans je n'étais pas là et je n'ai jamais été au pouvoir et j'ai toujours été bénévole.

**LE MAIRE** : Je parlais de votre parti politique, pas de vous directement. Mais il n'y a pas débat, le Conseil municipal, ce n'est pas le bistrot ! Vous avez exposé votre avis.

**X. BRUNSCHVICG** : Ah il ne faut pas débattre au Conseil municipal ? Si vous voulez, moi je rentre, je fais une procuration et on vote pour moi ! De toutes façons, on n'a que deux voix, donc ça ne sert à rien qu'on vote puisqu'on sera mis en minorité. Alors si on ne peut même pas débattre, à quoi ça sert qu'on soit là ?

**LE MAIRE** : Vous savez personne n'est dupe de votre posture. Il se trouve qu'aujourd'hui il y a la presse dans la salle, ce qui n'est pas le cas habituel, et d'ailleurs d'habitude vous n'avez pas du tout cette attitude-là, donc c'est très révélateur. Mais votre cirque n'intéresse personne. Vous avez pris la parole, personne ne vous a interrompu. Vous vous êtes exprimé largement, c'est le cadre de ce Conseil municipal, chacun peut s'exprimer, simplement une fois que vous l'avez fait, et que vous avez eu une réponse, eh bien souffrez qu'on passe au vote. La police de l'assemblée, c'est le Maire qui la détient. Vous n'avez pas été empêché de vous exprimer, vous vous êtes exprimé largement, longuement ; on vous a écouté patiemment. Le principe même d'un Conseil municipal, c'est qu'il y a des délibérations qui sont soumises aux voix ; chacun peut s'exprimer après le rapport des commissions, vous l'avez fait, et voilà. Si chacun se met à faire des discussions, ce n'est pas l'objet d'une instance qui est là pour délibérer, vous le savez très bien, simplement aujourd'hui vous voulez faire un peu plus pour les raisons que j'ai exposées. Mais ça ne trompe personne.

**X. BRUNSCHVICG** : Pas du tout, c'est arrivé à plusieurs reprises que nous ayons des échanges.

**LE MAIRE** : On a eu des échanges, vous vous êtes exprimé, j'ai répondu donc voilà !  
Madame LABATUT.

**M. LABATUT** : Pour revenir à des choses plus concrètes, notre groupe est favorable à la vente aux enchères, en revanche notre regret est sur le point du prix de réserve. On regrette que ce prix ne soit pas au niveau strictement de celui des domaines. C'est à dire 950 000€, et non pas -10% comme c'est le cas ici. J'ai bien entendu de Monsieur SEYNAVE qu'on avait l'intention de le vendre beaucoup plus, mais néanmoins, ce serait mieux d'être au prix de réserve du prix des domaines.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

**LE MAIRE** : On en a discuté en commission, c'est une vente aux enchères, donc on espère nous-mêmes que ça va même monter à 1,5 M€, mais ça on en sait rien.

Je mets aux voix : Qui vote contre ? Monsieur BRUNSCHVIGG et Madame NADO. Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

### ADOPTÉE PAR 32 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9, L2121-29 et L2241-1 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1111-1 et L3211-14 ;

**VU** le Code civil, notamment ses articles 1582 et suivants ;

**VU** l'avis des Domaines en date du 19 avril 2018 ;

**CONSIDERANT** que la Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée AD 332, de 176 m<sup>2</sup>, composée d'une maison de ville d'environ 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher et de son jardin ;

**CONSIDERANT** que la maison, anciennement exploitée par la Poste, a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public communal par délibération n° 2018-08 du 1<sup>er</sup> février 2018 ;

**CONSIDERANT** que la Ville n'a pas l'utilité de conserver ce bien et qu'il convient, dès lors, de le vendre ;

**CONSIDERANT** que la vente aux enchères publiques devrait permettre de vendre ce bien rapidement et au meilleur prix ;

**CONSIDERANT** qu'il convient au préalable de changer la destination de l'ancien bureau de poste en habitation en déposant une déclaration préalable au titre de l'article R 421-17 du code de l'Urbanisme,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : DECIDE** de la vente aux enchères publiques du bien immobilier sis 10 avenue Romand à Saint-Cloud.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les conditions de la vente telles que définies par le projet de cahier des charges ci-annexé, et notamment les montants fixés comme point de départ des enchères et prix de réserve.

**ARTICLE 3 : PREND ACTE** du dépôt d'une déclaration préalable relative au changement de destination de l'ancien bureau de poste en habitation.

**ARTICLE 4 : CONFIE** à l'étude notariale Chargelegue, Marchand et Babusiaux, domiciliée 12 rue Dailly à Saint-Cloud, la mise en œuvre de cette procédure, au travers d'une réquisition de mise en vente, valant mandat exclusif de vente jusqu'au jour de l'adjudication.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à assister à la vente aux enchères et à signer tous les actes et documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchères publiques.

**ARTICLE 6 : INSCRIT** la recette correspondante au budget en cours.

## 8 : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AUX MODALITES DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

**B.PINAULDT** : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la ville a signé depuis 2005 une convention de financement avec la caisse d'allocations familiales. La crèche collective Boucle d'Or qui est située 3 avenue de Fouilleuse a été gérée depuis 2013 par une entreprise de crèche, Maison Bleue. Suite à une procédure d'appel de délégation de service public, la ville a souhaité ne pas renouveler ce mode de gestion et l'a reprise en régie en 2018. Il convient donc d'étendre le champ de ces conventions à cet établissement et il nous est demandé d'approuver la convention d'objectif et de financement prestation unique passée entre la caisse d'allocations familiales pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2020, qui prend en compte cette nouvelle structure, et d'autoriser le Maire à signer ce document.

**LE MAIRE** : Merci Madame PINAULDT. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

### ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**VU** la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2004 qui autorise le Maire à signer avec le directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine toute nouvelle convention de prestation de service relative à la mise en place de la « PSU » prestation de service unique,

**VU** la reprise en régie de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Boucle d'Or »,

**VU** la convention d'objectifs et de financement joint en annexe,

**CONSIDERANT** que la Ville doit passer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre des subventions accordées pour le fonctionnement de cet équipement,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement – prestation unique établie pour la période du 1 septembre 2018 au 31 décembre 2020, passée avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, qui prend en compte la reprise en régie de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Boucle d'or », situé 3 avenue de Fouilleuse.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à signer le présent document, ainsi que tout acte s'y rapportant.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

### 9 : CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

**V.JACQUET** : Il s'agit, comme on a évoqué tout à l'heure, le sujet de la fibre ; la ville est propriétaire de deux immeubles ; ces immeubles dans la règle doivent signer une convention avec l'opérateur qui a amené le réseau horizontal qui s'appelle Covage. Donc chacun des immeubles qui ont soit douze appartements ou entre quatre et douze appartements, doivent avoir cette convention signée. Nous vous proposons de signer cette convention pour six logements au 17 rue Anatole Hébert, et pour cinq logements au 8 place Silly.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur JACQUET. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

**MONSIEUR LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur AZMI propose que soit complété l'article 12 de la convention qui s'intitule « durée et renouvellement de la Convention » et ce texte ne fait aucune mention au renouvellement de celle-ci.

**Unanimité de la commission des Travaux.** Avec cette question qui est restée ouverte sur l'article 12.

**LE MAIRE** : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire, Monsieur BRUNSCHVICG a demandé la raison pour laquelle le Conseil doit délibérer sur ce sujet.

Monsieur JACQUET a précisé que c'est parce que la ville est propriétaire de ces immeubles.

Madame LABATUT a demandé la raison pour laquelle la durée est de 25 ans.

Monsieur JACQUET a précisé que c'est une décision de l'ARCEP.

**Unanimité de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité merci.**

#### ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'équiper les logements communaux en fibre optique,

**CONSIDÉRANT** que la société COVAGE 92 est le seul opérateur à pouvoir raccorder les immeubles sis au 17 rue Anatole Hébert, composé de 6 logements et au 8 place Silly, composé de 5 logements, toutes deux propriétés de la ville,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'environnement numérique,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** les termes de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique,

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention susvisée ainsi que les documents y afférents.

### 10 : DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION AUX TROIS PIERROTS

**D.RENAUDIN** : La municipalité a décidé de remplacer le système de chauffage et de ventilation devenu obsolète aux Trois Pierrots. Ce projet prévoit l'installation d'une pompe à chaleur double flux à faible niveau sonore, dans l'actuel local technique. Elle fonctionnera de façon réversible et elle assurera la production de chauffage, de ventilation, et de climatisation. Cet équipement fonctionne grâce à une énergie électrique et n'émet ni polluant tel que le monoxyde de carbone, et les oxydes d'azotes, ni gaz à effet de serre tel que le dioxyde de carbone. Il s'inscrit donc, dans les objectifs fixés dans le protocole de Kyoto adopté par les états membre de l'union européenne. Les Trois Pierrots est un établissement recevant du public, et ces travaux nécessitent donc le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative à ce projet, et tous les documents y afférents. Et pour répondre à la date des travaux, avec un dossier de consultation des entreprises qui arrivera pour la fin février, des travaux s'étalant à peu près du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre.

**LE MAIRE** : Merci Madame RENAUDIN. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

**MONSIEUR LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Madame GUEZENEK souhaiterait savoir quand est prévu ce remplacement ?

Madame RENAUDIN vient de répondre ; en commission elle nous avait donné une information un peu moins précise : les travaux pourraient se dérouler après les procédures de sélection des entreprises, entre juin et octobre, notamment pendant la période de fermeture des Trois Pierrots.

**Unanimité de la commission des travaux.**

**LE MAIRE** : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire. Madame LABATUT a demandé un rappel du coût de ces travaux.

Le Maire a précisé que ce point sera confirmé aujourd'hui. Monsieur SEYNAVE, a précisé que cela devait tourner aux environs de 350 k€.

Monsieur GUERIN a demandé quand les travaux seraient réalisés.

Madame de LARMINAT a précisé que la fermeture débuterait début juin jusqu'à début octobre, mais je comprends que ce sera plutôt jusqu'à fin octobre.

J'ai suggéré que les pass annuels soient prorogés de 2 mois pour le Cinéma si la saison venait à être impactée par rapport à ce dont les détenteurs de ces pass peuvent bénéficier. **Unanimité de la commission des Finances.**

**D.RENAUDIN** : Il faut bien voir que quand on élabore un budget, l'appel d'offres n'est pas encore passé, on n'a pas encore le prix des entreprises, du coup ce n'est pas forcément tous les jours que nous avons ce genre de projet. Donc on s'est appuyé sur une ACMO qui a été choisie l'année dernière, qui nous avait donné différentes solutions techniques, et qui a fait que l'on a inscrit 315 000€ au budget. Le maître d'œuvre qui nous aide, cette fois-ci, pourquoi pas l'ACMO ? Parce qu'on a besoin d'assurance que n'a pas forcément l'ACMO qui n'avait pas forcément les mêmes vues techniques. Grosso modo on vous propose une chaufferie d'un certain nombre de KVA, et certains vous disent que s'il fait -5 ou -10° vous n'arriverez pas à avoir un chauffage suffisant. Voilà donc ce sera peut-être un peu plus, et je vous dirai combien ce sera quand on aura ouvert les plis, car vous savez que c'est délicat de donner un prix avant cela.

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déposer une demande d'autorisation de travaux pour réaliser le remplacement du système de chauffage et de ventilation aux Trois Pierrots, celui-ci constituant un établissement recevant du public,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge du Patrimoine communal, de la sécurité et de l'hygiène,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE UNIQUE** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative au remplacement du système de chauffage et de ventilation aux Trois Pierrots, 6, rue du Mont-Valérien et tous les documents y afférents.

## **11 : OPERATION DE REGULATION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE: NOUVEAU PARTENARIAT**

**S.de LARMINAT** : Merci Monsieur le Maire. À la médiathèque nous pratiquons régulièrement une opération de régulation des collections qui s'appelle le désherbage. Ça consiste à retirer des rayons et de l'inventaire les documents abîmés, obsolètes ou qui ne correspondent plus aux attentes du public. Depuis 2013, au lieu de jeter ces documents, nous leur donnons une seconde vie grâce à l'opération que l'on appelle RECYCLIVRE qui a lieu au printemps et permet aux clodoaldiens d'acheter des livres pour 1 ou 2 €.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

L'an dernier, nous avons signé une convention avec une société qui récupérait les invendus. Cette année nous souhaitons signer une convention avec la société AMMAREAL le livre solidaire, qui permettrait de vendre davantage de livres puisqu'ils les vendent sur internet, ils en vendent plus que la société avec qui on travaillait jusqu'à maintenant, et ils reversent 7.5 % du prix de vente net hors taxe à l'association Mots et Merveilles qui lutte contre l'illettrisme.

L'objet de cette délibération c'est de vous demander de ne pas reconduire le partenariat avec la société RECYCLIVRE pour l'année 2019, de donner l'ensemble des invendus à la société AMMAREAL le livre solidaire, et d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à signer le formulaire de partenariat avec cette société.

**LE MAIRE** : Merci Madame de LARMINAT. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire, Monsieur GUERIN a précisé que l'école allemande rechercherait des livres français notamment pour les petits.

Madame de LARMINAT a précisé qu'elle n'a pas reçu de demande en ce sens, et que la ville travaille principalement avec des associations mais elle se renseignera.

**Unanimité de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité**

### ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**VU** la délibération n° 93 en date du 21 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal donne délégation au Maire de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

**VU** la délibération n° 32 en date du 29 mars 2018 portant sur la régulation des collections de la médiathèque municipale par une vente annuelle,

**VU** la décision du Maire en date du 4 mars 2013 portant sur l'opération de régulation des collections de la médiathèque et de mise au rebut,

**CONSIDERANT** que la Ville avait signé en 2018 une convention de partenariat avec la société RECYCLIVRE, proposant les invendus à la vente sur Internet,

**CONSIDERANT** que, pour l'année 2019, la ville souhaite poursuivre cette action avec la société AMMAREAL, LE LIVRE SOLIDAIRE,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Culture,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1** : **DECIDE** que le partenariat avec la société sociale et solidaire RECYCLIVRE (7 rue de la Boule Rouge, 75009 PARIS) ne sera pas reconduit en 2019.

**ARTICLE 2** : **DIT** que les invendus de la vente annuelle organisée par la médiathèque municipale seront conservés 15 jours à compter de la date de vente puis remis à titre gracieux à la société AMMAREAL, LE LIVRE SOLIDAIRE (31, rue Marcelle Henry, 91200 ATHIS MONS).

**ARTICLE 3** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer le formulaire de partenariat avec la société AMMAREAL, LE LIVRE SOLIDAIRE autorisant cette dernière à vendre sur Internet les documents invendus, avec obligation de reverser 7.5 % du prix de vente net hors taxe à l'association Mots et Merveilles et à faire don d'invendus à des associations caritatives.

## 12 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'OUVREURS AU THEATRE CINEMA DES TROIS PIERROTS ET DETERMINATION DU TAUX DE REMUNERATION

**LE MAIRE** : Il s'agit d'autoriser à embaucher sous le régime de vacation, des personnes pour le théâtre des Trois Pierrots, au tarif horaire de 10,03€ brut, ce qui est l'équivalent du SMIC.

Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité**

### ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**VU** les délibérations n°2005-149 et 2007-45 fixant puis modifiant le montant de la vacation d'ouvreuse au Centre culturel des Trois Pierrots,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de continuer à faire appel, au sein du théâtre-cinéma des Trois Pierrots, à des ouvriers lors des spectacles et des séances de cinéma pour guider les spectateurs, assurer la surveillance des salles et contribuer à une meilleure sécurité des personnes.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser le taux de rémunération et de l'indexer à l'évolution du SMIC,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : AUTORISE** le recours à des ouvriers lors des spectacles et des séances de cinéma pour guider les spectateurs, assurer la surveillance des salles et contribuer à une meilleure sécurité des personnes.

**ARTICLE 2 : DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux de vacation d'une heure à 10,03 € brut.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que le taux de vacation sera indexé automatiquement sur l'évolution du SMIC.

**ARTICLE 4 : DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

### 13: AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES AU SEIN DES BATIMENTS MUNICIPAUX SITUÉS DANS LE JARDIN DES AVELINES ET DETERMINATION DES TAUX DE REMUNERATION

**LE MAIRE** : Même objectif, pour la médiathèque et le musée, des vacataires, toujours la même indexation sur le SMIC, à 10,03€.

Madame le rapporteur de la commission des Finances.

**MADAME LE RAPPORTEUR** : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT a demandé le nombre d'employés concernés.

Le Maire a précisé qu'il s'agit de 16 vacataires pour la médiathèque et le musée.

Monsieur GUERIN a demandé si cela a un impact sur les heures d'ouvertures.

Le Maire a répondu que non car c'est plus en renfort.

**Unanimité de la commission des Finances.**

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité**

### ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°2013-91 relatif au recrutement de vacataires à la médiathèque municipale et à la détermination du taux de rémunération,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de continuer à recruter des vacataires pour maintenir l'activité de la médiathèque municipale sans modifier le rythme de travail du personnel, pour assurer les missions de prêts/retours ainsi que de rangement des documents,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élargir cette pratique aux autres bâtiments municipaux situés dans le jardin des avelines et d'autoriser le recours aux vacataires au sein du musée des Avelines. Cela permettra de maintenir l'activité du service dans le respect de la réglementation du temps de travail et d'assurer des missions d'accueil, de surveillance, d'ouverture et de fermeture de salles,

**CONSIDERANT** qu'en outre, le statut de vacataire permet une meilleure flexibilité et une adaptation au plus proche des besoins de la médiathèque municipale et du musée des Avelines ; le recrutement d'étudiants sur ce type de postes assure un minimum de compétences professionnelles et relationnelles,

**CONSIDERANT** qu'enfin, il convient d'actualiser le taux de rémunération et de l'indexer à l'évolution du SMIC,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : AUTORISE** l'engagement de vacataires à la médiathèque municipale pour assurer les missions d'accueil et d'orientation du public, ainsi que de gestion des flux de documents (prêts, retours, rangements).

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le recours à des vacataires au musée des Avelines pour assurer les missions d'accueil, de surveillance, d'ouverture et de fermeture de salle.

**ARTICLE 3 : FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux de vacation d'une heure à 10,03 € brut.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que le taux de vacation sera indexé automatiquement sur l'évolution du SMIC.

**ARTICLE 5 : DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

### V – QUESTIONS DIVERSES :

**LE MAIRE** : Nous en avons fini avec les délibérations. Nous avons deux questions de Saint-Cloud rive droite, Madame LABATUT.

**M.LABATUT** : À la lecture du site de la ville et du magazine, il apparaît que votre position, ainsi que celle de la majorité municipale, s'agissant de la mise en place du Grand Débat National, consiste en un « service minimum » avec un relais et une 'boîte aux lettres'. Or nombreux sont les clodoaldiens qui souhaitent pouvoir participer à ce débat national, avec la même facilité et écoute que partout ailleurs, et ils en ont le droit.

La Commune de Saint-Cloud, qui a des moyens non négligeables, devrait jouer un rôle plus grand.

La majorité municipale a pourtant l'expérience de l'organisation de consultations locales, y compris sur des thématiques à l'intérêt réel beaucoup plus relatif.

Que comptez-vous faire afin de donner aux clodoaldiens les moyens de se faire entendre ? Peu importe la couleur politique de ceux qui sont à l'origine de cette consultation, elle est d'intérêt public et devrait transcender les luttes de chapelles.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

---

**LE MAIRE** : Contrairement à ce que vous dites, j'ai scrupuleusement écouté le Président de la République et mis en application ce qu'il avait demandé aux Maires, c'est-à-dire d'être des facilitateurs de l'organisation de ce grand débat. Donc nous avons mis un cahier de propositions, un cahier de doléances je n'aime trop ce terme car ça rappelle des souvenirs de 1788 et ça a quand même mal fini derrière ; il y a une urne qui est à disposition, depuis plus de deux semaines. Il y a six propositions dans le cahier et six contributions dans l'urne. Chaque personne qui souhaite organiser une réunion à Saint-Cloud pourra le faire sans aucune difficulté, nous mettrons une salle à disposition. Exactement d'ailleurs comme ce que le Président de la République a demandé aux Maires quand il est allé les voir, dans l'Eure pour les premiers, il a expliqué qu'il souhaitait que les Maires soient des facilitateurs et c'est ce que nous faisons. Pour l'instant, ce qui est assez révélateur, nous n'avons eu que trois demandes de salles, qui ne venaient pas des citoyens mais des personnes qui s'organisent dans le cadre d'échéances électorales futures, ou qui sont d'oppositions au Conseil municipal, donc c'est assez révélateur. Mais bien évidemment si vous demandez une salle, vous en aurez une.

**M.LABATUT** : Si je comprends bien, la majorité municipale n'organisera pas de débat pour les clodoaldiens ?

**LE MAIRE** : Ce n'est pas ce que le gouvernement veut. D'abord c'est le gouvernement qui organise, et il n'a pas demandé dans aucune des villes d'organiser des débats. Donc tous ceux qui veulent débattre auront une salle mise à disposition. D'ailleurs le Préfet nous a reçus lundi matin, pour nous demander d'observer la plus grande neutralité, et moi j'observe cette plus grande neutralité, contrairement à d'autres membres de la majorité Présidentielle d'ailleurs. Autre question ?

**M.LABATUT** : Il y avait une autre question sur l'école du Centre, à laquelle Madame PINAULDT a répondu en partie. J'ai compris qu'on attendait la date du 5 février, pour le résultat des courses mais il n'y a pas moyen d'être proactif pour essayer d'influencer cette décision, notamment une solution serait un redécoupage des quartiers qui permettrait d'avoir un impact sur la carte scolaire ?

**B.PINAULDT** : Nous sommes intervenus auprès de la Directrice académique, Madame FIS, le Maire par le biais d'un courrier et moi-même par rendez-vous, pour essayer de les faire changer d'avis. D'autre part, le changement de périmètre scolaire n'est jamais immédiat. Il prend cinq ans à prendre effet, parce qu'il y a le jeu des fratries, on ne peut pas obliger des familles entières à se rapatrier sur d'autres écoles alors que le cursus scolaire est entamé pour les élèves. Donc c'est extrêmement lent, donc ce n'est pas une solution. Cela ne signifie pas qu'on n'y réfléchit pas, mais pour éviter une fermeture l'année prochaine, c'est trop court. Donc ce n'est pas une solution immédiate du moins.

**M.LABATUT** : Au travers des rencontres que vous avez eues et des interventions que vous avez faites, vous diriez quoi ? C'est plutôt favorable pour une non suppression de classe ? Ce qui serait une seconde suppression depuis la rentrée dernière.

**B.PINAULDT** : Moi je pense que ça va être difficile parce que la direction académique s'appuie sur des chiffres statistiques uniquement et ces fermetures sont liées à deux choses : d'abord à une baisse démographique très nette puisqu'on a perdu 4000 élèves dans le primaire sur le département en trois ans, mais surtout ils ont besoin d'enseignants, puisque vous savez que la décision de Monsieur BLANQUERT de diviser par deux les effectifs de CP et de CE1 dans les REP impacte beaucoup notre département et donc dégage un besoin d'enseignants beaucoup plus important, et à effectif égal, puisque l'Education Nationale a du mal à recruter des nouveaux enseignants. Ils ont un besoin de dégager des postes d'enseignants très important.

**LE MAIRE** : C'est une très bonne mesure l'idée de décider des zones prioritaires, c'est-à-dire de dédoubler les classes ; au lieu d'avoir un enseignant pour vingt-quatre élèves, vous mettez un enseignant pour douze. Le problème c'est qu'il faut disposer de suffisamment d'enseignants et ce n'est pas le cas. Pour former un enseignant ça prend cinq ans, quand vous avez une mesure qui avait fait l'objet d'une annonce politique qui est plutôt positive dans le principe, encore faut-il avoir les moyens d'assumer cette annonce ! Comme les moyens ne sont pas là, puisqu'il n'y a pas les enseignants qui permettent de pourvoir au besoin supplémentaire, eh bien on ferme des classes dans d'autres endroits pour pourvoir les postes d'enseignants dans les classes qu'on dédouble. À la rentrée de septembre 2018 je crois qu'il y avait à peu près une centaine de classes qui étaient fermées dans le



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

département des Hauts de Seine. Pour vous donner une idée, cent classes c'est l'intégralité des classes de notre commune, c'est comme si on avait fermé toutes les classes de la ville. Tout ça parce qu'on manque d'enseignants et qu'il faut bien les trouver quelque part. C'est plutôt une bonne idée, simplement elle est difficilement applicable parce qu'on déshabille les uns pour habiller les autres ce qui n'est pas une bonne idée du tout.

Monsieur BRUNSCHVIGG.

**LE MAIRE** : Monsieur BRUNSCHVIGG.

**X. BRUNSCHVIGG** : Avant tout, dans le numéro de Saint-Cloud magazine du mois de février, il y a une grande page blanche pour notre tribune. Je me souviens parfaitement avoir rédigé cette tribune au tout début du mois de janvier, voire fin décembre ; vous l'avez envoyée avec huit ou dix jours d'avance, donc je m'étonne qu'elle n'est pas parue, je l'ai montrée d'ailleurs à Madame LIVA sur mon téléphone. Peut-être qu'elle ne vous est pas parvenue, ça peut arriver des problèmes de mails. Peut-être même que je suis persuadé de vous l'avoir envoyée et que je ne l'ai pas fait, ça peut arriver, j'ai peut-être trop bu avec les fêtes... Dans tous les cas, je ne comprends pas qu'on ne me passe pas un petit coup de fil, parce que depuis 2014 ce n'est jamais arrivé. Je ne comprends pas qu'on ne me passe pas un petit coup de fil pour dire « *Monsieur BRUNSCHVIGG, votre tribune on ne l'a pas reçue ?* ». Ça peut arriver des problèmes techniques. Je ne vais pas vous envoyer, à chaque fois des mails, avec des accusés réception pour être sûr, je travaille en confiance, et je n'ai jamais eu de problèmes, donc je suis très déçu. Je voudrais, dans le prochain numéro, avoir un espace supplémentaire pour publier la tribune qui n'a pas été publiée le mois dernier ; qu'il y ait un rectificatif car je ne veux pas laisser croire aux Clodoaldiens que nous n'envoyons pas notre tribune à temps, surtout quand elles ont été faites. Évidemment on regardera si les mails ont bien été envoyés ou pas. Je ne comprends pas, juste qu'en bonne intelligence, qu'on ne me passe pas un petit coup de fil pour dire « *Monsieur BRUNSCHVIGG, votre tribune on ne l'a pas reçue, est ce que c'est normal ?* » Et tout simplement j'aurais répondu que non, et je vous l'aurais renvoyée.

J'en viens aux questions. La 1<sup>ère</sup> concerne les réfugiés qui sont installés au gymnase Fouilleuse. Mardi 22 janvier, suite à une réquisition de la Préfecture des Hauts de Seine, on a eu une cinquantaine, je crois qu'ils étaient 53 ou 56 réfugiés qui sont arrivés, vers 8h. J'étais présent quand ils descendaient du bus, je m'étonne d'ailleurs de n'avoir vu personne de la mairie à ce moment-là, il y avait des gens de la préfecture, des gens de l'association AURORE chargée de gérer le centre, il y avait un élu Saint-Cloud Rive Gauche, mais personne de la mairie, ce qui est regrettable. Mais surtout ce qui m'a interpellé, c'est le mail que vous avez envoyé quelques jours avant, c'était le jeudi ou le vendredi de la semaine qui précède. Ce mail, Monsieur le Maire, je vous le dis, et ce n'est pas parce qu'il y a une journaliste, il était absolument abject. Parce que dans les motifs que vous avez énoncés, pour vous opposer à la réquisition de la préfecture, il y en avait de plusieurs ordres : le 1<sup>er</sup> c'était de dire que les locaux n'étaient pas adaptés, parce que les toilettes ne marchaient pas bien, que la douche n'était pas parfaite... Déjà je trouve que c'est assez cocasse de voir un Maire dire que ses équipements et ses infrastructures publiques ne sont pas au niveau. Mais ça, ça illustre ce que l'on dit depuis des années, c'est-à-dire un sous-investissement chronique dans les infrastructures municipales. À la limite, c'est un argument qui est recevable, pas suffisant mais on peut l'entendre. Il y avait un autre argument qui consistait à dire que ça allait perturber la vie des associations, comme le gymnase est réquisitionné, elles ne pourront plus se livrer à leurs activités. C'est correct, c'est un vrai argument, je pense que l'on peut arriver à trouver des solutions. Mais que vous utilisiez des arguments qui sont les suivants : c'est à proximité des écoles de lieux d'habitation. Qu'est-ce que vous sous entendez ? Que les réfugiés sont des délinquants en puissance ? Que ce sont des pédophiles potentiels, puisqu'ils sont proches des écoles et qu'ils menacent des enfants ? Je ne comprends pas, c'est ignoble le mail que vous avez fait !

Vous nous avez quelque part habitude à des positions assez radicales sur des sujets de société. Je me souviens de votre interdiction de l'affiche du film « les inconnus du lac » parce qu'on y voyait deux hommes s'embrasser. Oh mon Dieu ! Donc, partout dans la ville les affiches avaient été retirées.

Je me souviens de positions assez radicales, en matière d'hostilité sur le mariage pour tous.

Je me souviens des affiches sur la prévention contre le VIH, où là aussi, on voyait deux hommes s'embrasser, que vous avez fait retirer dans la ville.

Je me souviens de tous ces trucs-là. Mais là, honnêtement, il fait -2°, il neige, on a des hommes qui sont à la rue, qui sont sous des tentes sous le périphérique ! On a des Maires, quelles que soient leurs étiquettes politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, qui sont contre le principe d'accueillir des réfugiés ; mais il y a un moment, quand il y a des hommes qui sont à la rue, il fait -2°, vous avez beau être contre, sur le principe vous dites ok. Les toilettes ne fonctionnent pas bien, bon d'accord ! Ok l'association 3<sup>ème</sup> âge qui fait du tir à l'arc ne



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

pourra pas en faire pendant un mois. Il y a des hommes qui sont à la rue par  $-2^{\circ}$ . Alors je n'arrive pas à comprendre, et en plus vous n'y croyez même pas.

Je connais très bien votre posture, vous n'êtes pas homophobe, vous n'êtes pas raciste, vous n'êtes pas contre le logement social, je le sais, et pourtant vous prenez des positions ultra radicales sur ces sujets-là, pour des raisons uniquement électoralistes. Je trouve que ce n'est pas courageux de votre part. Parce qu'il y a un moment, le courage politique, c'est de dire à vos administrés, qui peuvent s'inquiéter parfois légitimement :

« oh les réfugiés, ce sont des hommes ! » Le courage politique c'est de dire : « écoutez les gars, on se calme, ces gens sont à la rue, on va les loger parce qu'il fait  $-2^{\circ}$ , et on va faire en sorte que tout se passe bien. Je suis hostile, je suis pour la fermeture des frontières... Mais en attendant, on va les loger. »

Ça je trouve que ça aurait été du courage politique de votre part, et je ne comprends pas que vous n'en soyez pas capable, et que dès qu'il y a une position ultra réactionnaire à tenir, vous la teniez.

Nous, nous sommes allés sur place, nous avons rencontré les réfugiés et les responsables de l'encadrement du Centre, nous avons même recueilli plein de bénévoles. Parce que les Clodoaldiens, ce ne sont pas que les gens qui se plaignent des affiches « les inconnus du lac », ce ne sont pas que les gens qui se plaignent qu'il y a des migrants qui arrivent. Ce sont aussi plein de gens qui sont allés laisser des témoignages, des mots sur un cahier, qui se sont proposés pour être bénévoles, qui sont allés apporter des vêtements, des kits d'hygiène...

Nous, la semaine prochaine, nous avons rendez-vous avec l'association Aurore, et avec tous les bénévoles qui se sont manifestés, pour organiser des cours de français, pour organiser des activités de jeux de société... Je trouve que c'est une plus belle image de Saint-Cloud, que celle que vous nous donnez.

**LE MAIRE** : Bon c'est très bien, vous êtes passé de moralisateur à procureur, c'est formidable, personne n'est dupe de votre posture, simplement si la vérité était ce que vous avez raconté ce serait effectivement ou catastrophique ou formidable, mais tout cela est bien loin de la vérité et de la réalité.

Vous avez une faculté assez incroyable, en fonction de ce que vous voulez obtenir comme résultat, de réinterpréter les choses, parfois même de prêter des agissements aux autres, qui ne sont d'ailleurs pas la réalité de ce qui s'est passé. Mais enfin, on connaît ça quand on fait malheureusement de la politique, on sait très bien que les postures, les caricatures, sont la facilité pour finalement justifier une position électoraliste, parce que vous nous la reprocher mais en fait c'est vous qui êtes en train de la construire. Donc tout cela est formidable, on vous a écouté, c'est très bien, la vérité n'est pas du tout la même.

D'ailleurs, je prendrai un seul exemple : le reproche que vous essayez de nous faire concernant la vétusté du gymnase Fouilleuse. Mais bien sûr que le gymnase Fouilleuse est vétuste. D'ailleurs si vous avez bien observé notre programme, on a même prévu de le démolir. C'est un gymnase qui a plus de 45 ans et qui est voué à la démolition. Excusez-nous d'essayer de gérer avec intelligence les deniers publics, mais la raison pour laquelle nous n'avons pas fait de travaux dans le gymnase c'est parce que si vous reprenez notre plaquette de campagne en 2014, il est écrit que ce gymnase doit être démolé pour être reconstruit. Simplement, je ne vais pas vous faire le couplet sur les dotations, sur les 9M€ qui sont ponctionnés sur le budget de la ville, qui représentent 24% des ressources réelles de la ville, mais il ne nous a pas semblé judicieux d'investir 1,5M€ sur un gymnase en termes d'investissement alors qu'il doit être démolé dans les prochains mois ou années. C'est vrai que ce gymnase n'est pas en état, c'est d'ailleurs pour ça qu'on a alerté le Préfet parce que c'est quand même la moindre des choses ; vous savez, le Préfet est à Nanterre bien au chaud dans sa tour et il ne connaît rien du gymnase, il ne sait même pas où il se trouve d'ailleurs ; tout d'un coup il réquisitionne un équipement au mépris des gens qui l'occupent. Ça serait un équipement vide, la situation serait tout à fait différente, mais ce n'est pas le cas, il y a des gens qui payent des cotisations, qui sont abonnés dans des clubs... Ce ne sont pas que des personnes du troisième âge qui font du tir à l'arc, on a aussi le 1<sup>er</sup> club de volley en France, aujourd'hui Saint-Cloud est la 1<sup>ère</sup> ville de France de club de volley. Il fait toutes ces compétitions et une grande partie de ses activités au gymnase de la Fouilleuse. Voyez-vous par exemple le week-end, quand il ne peut pas faire de volley, nous sommes déclarés forfaits et nous avons match perdu même si c'est réquisitionné par le Préfet. Donc les sportifs ne voient pas la situation comme vous.

Au-delà de ça, quand vous nous avez fait le coup de l'humanité, c'est marrant la gauche c'est toujours pareil, il n'y a qu'eux qui sont vertueux et qui font la morale... Mais croyez-moi, personne n'est insensible à la difficulté de la misère humaine, au fait d'être dans la rue alors qu'il fait froid. Cette leçon de morale on l'a entendue pendant des années et ça n'a pas permis de régler les problèmes du pays. Ce que vous avez dit c'est très bien, vous vous êtes exprimé, on a compris que depuis ce week-end vous êtes parti en campagne, vous l'avez annoncé vous-même d'ailleurs, disant que vous lanciez votre campagne municipale, donc ça y est, c'est parti et c'est formidable, vous essayez de rassembler votre camp c'est légitime. Quant à moi, je suis en charge des



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

---

équipements et de la tranquillité publique ; oui je prends un certain nombre de décisions, après vous les interprétez comme vous voulez, franchement ce n'est pas chez vous que j'irai chercher quelque conscience que ce soit. Vous vous êtes exprimé, nous l'avons entendu, la vérité est tout à fait autre que ce que vous avez exprimé, mais vous avez le droit, et comme disait Victor HUGO : « je me battrais pour que vous continuiez à pouvoir vous exprimer ».

Question suivante.

**M.LABATUT** : Excusez-moi, juste une remarque sur ce point-là, au travers du message que vous avez envoyé, j'ai vu qu'il y avait un équipement sanitaire vraiment minimum et tout à fait insuffisant pour une cinquantaine de personnes ; est ce que depuis vous avez pu compléter ou par des structures mobiles, ou j'en sais rien, ou bien est-ce que cinquante personnes fonctionnent toujours avec deux sanitaires ?

**LE MAIRE** : Oui, mais ça on l'a expliqué au Préfet et quand l'équipement est réquisitionné, nous ne sommes plus maîtres chez nous. Mais ça fait partie des explications qu'on a essayé de donner à la Préfecture. Mais vous savez, je ne voulais pas être trop long avec Monsieur BRUNSCHVICG, mais il y a quelques années de ça, quand on eu lieu les JMJ en Allemagne, une organisation catholique nous avait demandé d'abriter pendant deux nuits, sans restauration, une trentaine de Péruviens, qui se rendaient en Allemagne. Nous avions eu l'idée assez saugrenue d'ailleurs, avec Monsieur LEBRUN, de leur proposer l'abri au gymnase de la Fouilleuse. Il se trouve que, pour des raisons de sécurité, l'équipement étant de catégorie 5, il n'est donc pas adapté et n'a pas l'autorisation de faire ce qu'on appelle dans le jargon administratif des « activités de sommeil », puisque c'est comme ça que c'est référencé dans les catégories de ERP, et donc par acquis de conscience nous avons demandé l'autorisation à la préfecture ou du moins ce qu'ils en pensaient, de pouvoir abriter pendant deux nuits, sans restauration, une trentaine de Péruviens dans le cadre des JMJ, eh bien figurez-vous que la préfecture avait refusé.

**X. BRUNSCHVICG** : C'était quelle date les JMJ ?

**LE MAIRE** : Il faudrait vérifier, c'était à l'époque où c'était en Allemagne, sous le Pape Benoit 16. En Août.

**X. BRUNSCHVICG** : Il fait quelle température en août ?

**LE MAIRE** : Monsieur BRUNSCHVICG je ne vous parle pas de ça, ça n'a rien à voir avec ce que je suis en train de vous dire. Vous voyez ça confirme bien ce que je dis...

**X. BRUNSCHVICG** : On est dans l'hébergement d'urgence parce qu'il fait - 2°.

**LE MAIRE** : Laissez-moi finir. Donc le Préfet nous avait interdit de mettre trente personnes dans le gymnase, c'est une vérité factuelle. Je ne vous parle pas des températures, ça prouve que vous voulez réécrire les choses et faire différemment. À l'époque, il nous avait été opposé le fait que l'équipement n'était pas adapté pour faire dormir des gens dedans. Donc, c'est quand même assez cocasse qu'on nous reproche ça en 2005 et qu'aujourd'hui on trouve que l'équipement est adapté. Au début c'était une centaine de réfugiés, ils sont arrivés à cinquante-neuf mais c'était une centaine et au fur et à mesure qu'on avançait nos arguments, ne serait-ce que pour des conditions de décence de l'hébergement et de la vie quotidienne dans cet équipement, la préfecture a fini par me dire qu'effectivement cela n'allait pas fonctionner et on est descendu à cinquante personnes. On a bien fait de donner quelques indications, contrairement à la façon dont vous présentez les choses. Donc voilà, j'ai bien compris qu'on était parti dans un cycle de surenchères et de postures, je ne parle même pas du reste de votre propos sur vos interventions sur mes postures éventuelles qui n'étaient pas celles que vous avez décrites mais enfin, chacun s'exprime.

Question suivante.

**X. BRUNSCHVICG** : Question suivante, mais je suis d'accord avec vous, pour des questions de décence on aurait dû les laisser sous des périphériques, ils auraient été mieux que dans le gymnase par -2°. J'avais une question sur les fermetures de classes, mais Madame PINAULDT y a en partie répondu. Il y avait une réunion avec vous hier à 20h, donc c'est bon.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

---

Un autre point sur le ramassage des ordures, depuis la mise en place de la nouvelle collecte des ordures ménagères l'année dernière, la situation continue à se dégrader. Il y a beaucoup de poubelles qui traînent, les gens sont un peu perdus... Ils sont parfois responsables parce qu'ils ne font pas l'effort de savoir, mais quand même, au bout d'un moment on peut s'interroger sur pourquoi les gens laissent leur poubelles deux ou trois jours parce qu'ils sont perdus... Il devait y avoir un calendrier distribué en début d'année dans toutes les boîtes aux lettres, je suis peut-être passé à côté.

Pour autant, je ne suis pas sûr qu'on puisse dire que c'est uniquement un problème de communication et que les clodoaldiens ne comprennent pas. Donc, est-ce qu'il n'y a pas une autre manière de voir les choses pour résoudre ce problème ? Ou bien est-ce qu'on considère que c'est juste une question d'information ?

**D.LEBRUN** : Je pense que c'est beaucoup une question d'information, parce que les règles sont quand même relativement claires. Pour les immeubles de 100 et plus et pour le Centre Village, c'est ramassé 5j/7 en ce qui concerne les ordures ménagères ; en ce qui concerne les pavillons - et tout le monde était d'accord là-dessus - c'est ramassé 1j/2, il n'y a pas de problèmes particuliers. Quand vous me dites qu'il y a des gens qui les laissent trois jours, je suis désolé. La règle c'est qu'on sort sa poubelle le soir et on la rentre le lendemain. Donc quelqu'un qui la laisse trois jours, là c'est un problème de civisme et pas d'information. Qu'est-ce que vous voulez qu'on leur dise de plus ?

**X. BRUNSCHVICG** : Il y en a ce n'est pas par incivisme, ils la laissent plus longtemps dans le doute, car ils sont un peu perdus. Je vous racontais, au dernier Conseil, l'histoire du ramassage du verre, je l'ai sorti à 7h25...

**D.LEBRUN** : Oui, il y a eu quelques petits problèmes pour le verre c'est vrai ; on a voulu réduire la dépense en tenant compte de la production, il y a quelques cas où on produit plus que le flux de la fréquence, à ce moment-là on le dit, si votre bac est trop petit, on vous en donnera un plus gros, c'est ce qu'on fait quand les gens se manifestent, mais quand j'entends dire qu'il y a des gens qui laissent trois jours leur poubelle dehors, les pauvres n'ont rien compris, eh bien on va verbaliser, ça va être ça notre réponse. Je peux vous donner des cas où systématiquement, pas loin de chez moi, la poubelle est sortie tout le temps, devant un pavillon, qu'on ne vient pas me dire qu'ils n'ont pas compris.

**LE MAIRE** : Une dernière question, Madame SHEMTOV.

**M.SHEMTOV** : Désolé on a envoyé notre communication un peu tard, et je vais la lire sur mon téléphone, c'est très mal poli mais elle est dessus.

C'était pour revenir sur le sujet des migrants parce que nous on est assez constants chez Allons enfants, on ne se positionne pas sur tous les sujets forcément, mais une fois qu'on en a un, on essaie de pas le lâcher.

Là vous m'avez tendu une perche, donc je suis obligée de répondre. Déjà, je tenais à vous remercier de nous avoir envoyé un mail, et pas qu'on l'ait appris d'une autre manière. Donc le fait de nous envoyer un mail, c'était assez transparent comme démarche de votre part. Donc ça c'était la 1<sup>ère</sup> partie remerciement, la 2<sup>ème</sup> sera moins sympathique.

Je voulais prendre la parole ce soir pour exprimer ma tristesse, mon désarroi, et aussi ma colère, parce que quand on a reçu votre mail nous informant de la réquisition d'un gymnase de notre ville pour accueillir des migrants, on a été choqués, parce que ce sujet on en a beaucoup parlé ici. Lors de la pétition pour le centre d'hébergement des sans-abris en 2016, qui avait fait un tollé à Dauphine, et nous on avait lancé une pétition, et vous vous aviez soutenu le Maire du 16<sup>ème</sup> Monsieur GOASGUEN qui lui aussi en ce moment a des galères de son côté.

En fait, il fait d'abord l'objet de la non-conformité réglementaire du gymnase, comme si les panneaux de basket ne sont pas ISO4002 et qu'il était impossible d'installer les réchauffe plats, il fallait refuser de les accueillir. Se cacher derrière cela c'est assez honteux ! Vous pensez bien que s'il y avait à disposition des endroits plus adaptés pour accueillir des migrants, des chambres avec des vraies douches, on ne réquisitionnerait pas un gymnase qui, tout le monde le sait, n'est pas vraiment l'endroit le plus agréable pour passer une nuit ou plus de temps. Ce gymnase c'est simplement mieux que la guerre qui a poussé ces gens à fuir le pays et d'ailleurs on ne sait même pas si ce ne sont que des migrants ; ça se trouve il y a aussi des gens qui n'ont pas d'endroit où dormir la nuit, et vous savez que le 115 est un sujet qui revient souvent comme débat l'hiver.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

Ce n'est pas assez, nous sommes d'accord, l'État est fautif et devrait faire mieux, et plus pour leur venir en aide. Mais c'est probablement le mieux que l'on puisse leur donner actuellement, alors donnons leur !

Je me suis toujours demandée, pourquoi vous, au lieu de juste refuser ce que le Préfet vous a proposé, pourquoi vous, ne pas être aussi proactif, et suggérer des solutions ? Parce que si le gymnase de la Fouilleuse doit être détruit depuis quatre ans, alors déjà 1 : mettre des gosses dedans et les laisser faire des activités dedans, déjà ça de base, ce n'est pas normal, si l'état des lieux est vétuste, je ne comprends pas pourquoi on continue à faire des activités dessus, et 2 : pourquoi ne pas proposer autre chose ? Je sais qu'on a d'autres gymnases dans la ville ou d'autres endroits... Il y a toujours une histoire d'organisation, quand vous voulez, vous pouvez !

Ensuite, vous faites trois remarques qui sont assez abyssales d'égoïsme et de stigmatisation : la 1<sup>ère</sup> sur la proximité de l'école, sous entendant que cette population peut représenter une menace pour les jeunes enfants environnants. Ce ne sont pas des assassins ou des voleurs, ce sont juste des pauvres gens délaissés qui veulent s'en sortir. Pour ces enfants, vos enfants, nos petits frères et sœurs, cela devrait être une chance, au contraire, de pouvoir être confrontés à la réalité du monde tel qu'il est. Mélanger les cultures, être éveillés aux différences ! La 2<sup>ème</sup> sur le fait que des groupes scolaires utilisent le gymnase pour faire du sport. Le gymnase n'est réquisitionné qu'un mois, un seul mois, nous sommes désolés si les CE1 B de l'école de la Fouilleuse ne pourront pas faire de volley en février, ce n'est effectivement pas une situation idéale. Mais le mettre sur le même pied d'égalité que l'accueil de personnes, quelle tristesse, quel déshonneur ! La solidarité ce n'est pas donner ce qu'on a en trop, pour se donner bonne conscience, c'est donner ce qu'on a tout court, quitte à sacrifier son propre confort, quitte à devoir marcher plus longtemps pour aller dans un autre gymnase ou faire du sport dans la cour pendant 1 mois.

Merci beaucoup.

**LE MAIRE** : Alors j'ai entendu ce que vous disiez, bon il y a juste un petit problème, qui probablement vous échappe, mais qui moi me préoccupe, c'est par exemple celui de la responsabilité juridique. Vous avez l'air de traiter ça d'un revers de main cette histoire de chauffe plat, ce n'est pas du tout un problème anecdotique avec une norme ISO9004 pour un panneau de basket. C'est une responsabilité bien plus conséquente, et d'ailleurs quand j'ai posé la question au Préfet, je n'ai pas eu la réponse. C'est la raison pour laquelle j'ai fait faire un constat d'huissier de l'équipement le vendredi matin même, parce que contrairement à ce que vous dites, pour la pratique sportive, c'est-à-dire pour des jeunes scolaires ou des associations qui viennent dans le gymnase faire du sport, nous avons un agrément d'ouverture et donc l'établissement est conforme. En revanche, il ne l'est pas pour d'autres activités, c'est la réglementation française, ce n'est pas du tout spécifique à notre commune. L'État, tous les jours, nous impose des normes, dont il s'exonère lui-même ; d'ailleurs on le constate tous les jours, mais là c'est bien le cas. Il se trouve qu'on nous a fait observer que l'installation électrique n'était pas en capacité de mettre en place les chauffe plats, parce que, pour qu'ils puissent déjeuner et diner chaud, il faut qu'il y ait un minimum des chauffe plats qui marchent, et comme ils ne sont pas 3 mais 50 ou 60, donc il en faut plusieurs. Donc l'installation électrique n'était pas conforme. Imaginez, d'abord si les plombs sautent ce n'est pas grave ils mangeront froid, je suis d'accord avec vous. Si en revanche il y a un feu d'origine électrique dans le bâtiment, qui est responsable ? C'est moi qui vais être mis en examen, c'est ça que vous voulez ? Eh bien moi, je prends mes responsabilités. C'est bien gentil les leçons de morale, en dehors de toutes problématiques quotidiennes, mais vous savez, après 10 ans d'activités de vie de la ville et de vie publique, je sais exactement là où sont les responsabilités par rapport aux uns et aux autres. Y compris les responsabilités pénales pour des équipements municipaux qui, même quand ils sont réquisitionnés, restent la propriété de la commune et dont l'utilisation engage la responsabilité du Maire. Donc je n'ai fait que poser quelques questions, par exemple de compatibilité de mise aux normes de sécurité, parce que oui, accessoirement, je comprends très bien que le destin de ces braves hommes soit important, accessoirement mon destin judiciaire l'est aussi. Je ne souhaite pas être tenu responsable dans le cadre d'une difficulté d'utilisation d'un équipement qui n'est pas conforme, on le sait, pour ce type d'activités. Que l'État à ce moment-là prenne ses responsabilités jusqu'au bout et ne me les fasse pas porter à moi !

Ce sont des petits combats qui ont l'air un peu stupides mais qui ont leur importance le jour où vous vous trouvez devant une juridiction.

Ça fait partie des petits détails, car il n'est pas le seul, je peux vous en donner d'autres et donc on est bien loin des postures moralisatrices, que les uns ou les autres peuvent donner aux uns ou aux autres. Parfois il y a des petits détails de la vie quotidienne, qui font qu'on est dans un pays, on peut le regretter bien évidemment, où les choses sont bien plus compliquées, que ce qu'on veut bien dire au moment de grandes envolées lyriques. C'est



## Procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2019

---

la réalité malheureusement du pays dans lequel nous vivons. Donc personne n'a de leçon de dignité, de morale à recevoir des autres.

Vous avez la chance d'avoir la posture morale Monsieur BRUNSCHVIGC, ce n'est pas le cas de tous, moi je suis beaucoup plus modeste que vous, et je pense que dans ce cas-là, on chemine plus loin. Après chacun fait en fonction de sa conscience, en tous les cas, ce n'est pas vous qui dicterez la mienne.

Il n'y a plus de questions diverses, je vous remercie la séance est levée.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à :**

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 31 janvier 2019 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 5 février et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 5 février 2019.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

**LE MAIRE,**

**Éric BERDOATI**